



NUMÉRO 139

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2010

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2010.

QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal." **3**

COMMUNICATIONS ÉCRITES

- Information sur les opérations financières
- Rapports annuels des délégataires de service public et des syndicats intercommunaux pour l'année 2009 – Rapport des travaux rendus par la Commission Consultative des Services Publics locaux pour l'année 2010 – Communication.

1 - Transports – Débats publics relatifs au Réseau de Transport Public du Grand Paris et à Arc Express. **7**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Tarification des activités proposées à la population applicable à compter du 1^{er} janvier 2011. **14**

3 - Révision des tarifs pour occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1^{er} janvier 2011. Commission des affaires générales et sociales et commission des finances. **15**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

4 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Constitution de groupements de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de groupement correspondante. **17**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Constitution d'un groupement de commandes réunissant la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, de

Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray en vue de la passation d'un marché relatif à des prestations d'entretien, de contrôle de la sécurité et de création et de rénovation des aires de jeux situées dans les écoles, les crèches, les parcs, les jardins, les stades et les squares du territoire des collectivités concernées. **18**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Personnel communal. Mesures diverses - Tarifs du restaurant municipal à compter du 1^{er} janvier 2011. **18**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

7 - Maison des syndicats – Modification de l'affectation des locaux. **19**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Travaux dans les bâtiments communaux – Autorisation de solliciter des subventions d'investissement. **21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2010 – Budget principal et budgets annexes – Remise gracieuse de dettes – Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) – Attribution d'une subvention de fonctionnement – Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de partenariat avec Dexia. **22**

COMMISSION DES FINANCES

10 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Détermination du montant de l'allocation de compensation. **27**

COMMISSION DES FINANCES

11 - Programme de billets de trésorerie - Prorogation et autorisations pour l'année 2011 - Abaissement du montant plafond du Programme. **27**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Autorisations budgétaires pour 2011 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2011. **28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Attribution de subventions à diverses associations et établissements publics, au titre de l'exercice 2011. **28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Associations : conventions d'objectifs avec certaines associations. **29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - ZAC Seguin - Rives de Seine – Ilot V3a – Acquisition de 29 logements sociaux par la SA d'HLM IMMOBILIERE 3F – Modification de la garantie des emprunts – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **29**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

16 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Compte-rendu d'activité à la Collectivité Locale N°6– Année 2009 - Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique – Approbation - Rapport des administrateurs, représentants de la Ville au conseil d'administration de la SAEM Val de Seine Aménagement. **30**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

17 - ZAC Seguin Rives de Seine – Travaux d'assainissement du trapèze Est – Demande de subventions - Autorisations. **35**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

18 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Projet de médiathèque situé sur l'îlot A3 - Demandes de subventions - Autorisations. **35**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

19 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Ensemble Pastoral Catholique – Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant au protocole. **36**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

20 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Régime de participation des constructeurs aux infrastructures et équipements du quartier du Pont-de-Sèvres – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention. **37**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives bouloonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2010. **37**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Délégation de service public relative à l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales - Prolongation de délai - Autorisation au Maire de signer l'avenant n° 1 correspondant. **38**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

23 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt – Modification simplifiée de l'îlot AA – Approbation. **38**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

24 - Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt – Modification simplifiée pour la réduction de l'emprise de l'emplacement réservé n°2 instauré au titre de l'article L 123-1 8° du code de l'Urbanisme pour élargissement de voirie – Approbation. **39**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

25 - Musée Paul Belmondo – Avenant n° 3 au marché de Maîtrise d'œuvre –Autorisations. **39**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

26 - Adoption du Règlement d'Assainissement – Autorisation. **40**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

27 - Musées municipaux - Convention de dépôt avec le FSEF - Donations - Approbation et autorisation. **40**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

28 - Musées municipaux –Convention de mécénat avec Neuflyze – Approbation et autorisation. **41**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

10 FÉVRIER À 19 HEURES.

L'an deux mille dix, le 9 décembre à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante quatre pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 3 décembre 2010.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : 44

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, M. Thierry Solère, Premier Maire-Adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mmes Dubost, Missoffe, MM Louap, Mougin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, MM. Amar, Sebbag, Mme Fathallah, M. Fournier, Mme de Rose, M. Tellini, Maires-adjoints, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, MM. Morand, Papillon, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme de Villepin, MM. Graffin, Mme Vétillart, M. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, M. Vincent, Mmes Bauche, Klein, Laureau, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

Excusés représentés :

M. Baroli qui a donné procuration à M. Baguet
Mme Bruneau qui a donné procuration à M. Mougin jusqu'au point n° 9
M. Coquebert de Neuville qui a donné procuration à M. Gardillou
Mme Montiers qui a donné procuration à M. Sebbag
M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard
Mme Lorber qui a donné procuration à M. Papillon jusqu'au point n° 16
Melle Lavarde qui a donné procuration à M. Louap
M. Benharoun qui a donné procuration à M. Amar
M. Cohen qui a donné procuration à Melle Cardetas
M. Askinazi qui a donné procuration à M. Fourcade

Arrivée de Mme Pineau à 20 heures 50, avant le point n° 7.

Départ de Mme Rougnon qui a donné procuration à Mme Godin à 21 heures, avant le point n° 9 ; Départ de Mme de Rose à 21 heures 40, avant le point n° 13.

Monsieur Mathieu Barbot a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet

Avant de commencer, je voudrais rendre hommage au personnel qui a travaillé deux nuits de suite pour débayer nos rues et nos trottoirs. Ce n'est peut-être pas parfait car il y a eu beaucoup de neige mais j'espère que la population saura gré à nos agents municipaux et communautaires du travail exceptionnel réalisé. Heureusement, ils avaient salé la veille. Je

tiens à leur rendre hommage pour les services accomplis.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

Aucune question, ni observation sur ce point.

Approbation du PV de la séance du 18 novembre 2010.

Mme Bauche

Juste quelques corrections. Page 32 du PV à la deuxième ligne de mon intervention, j'aimerais que l'on accorde le participe passé : « la question que je vous ai posée » (ée), ensuite « que je vous est juste demandé », écrire « ai » au lieu de « est ».

M. Baguet

Effectivement, ces corrections sont méritées.

Après vote, le PV est adopté à l'unanimité.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Monsieur le maire,

Le Comité économique et social local a réalisé une étude intéressante sur l'organisation du stationnement dans notre Ville.

L'un des constats porte sur la faiblesse du taux de contrôle et du respect du stationnement payant qui serait de l'ordre de 19% pour une moyenne de 25 % en Ile-de-France.

Or, l'accomplissement de cette mission est indispensable pour assurer une fluidité du stationnement mais aussi une optimisation des recettes de stationnement dans un contexte de disette fiscale.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce dysfonctionnement et nous indiquer les mesures pour y remédier ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Guillaume Gardillou à la question orale de Monsieur Marc Fusina.

Mon cher collègue,

Contrairement à ce que vous laissez entendre dans votre question, dans notre esprit, l'institution de zones de stationnement payant et la répression des infractions à sa réglementation n'ont pas pour première vocation de créer des recettes ni de venir pallier ce que vous nommez une disette fiscale.

Le stationnement payant apparaît d'abord comme la

mesure la plus appropriée qui invite les automobilistes à une meilleure rotation des places disponibles au bénéfice du plus grand nombre de nos concitoyens et des utilisateurs de la voirie boulognaise. C'est ainsi que la Ville a été amenée en son temps à prendre une série d'arrêtés classant une large part de nos rues en zones dites "vertes" pour un stationnement à la journée et "rouges" pour un stationnement ne pouvant excéder deux heures.

Comme vous le relevez, le respect du stationnement réglementé est proportionnel aux moyens de contrôle que l'on se donne. Il est évalué par la capacité qu'ont les services à vérifier effectivement l'ensemble des emplacements concernés. Les chiffres que vous annoncez, et que je ne mets pas en cause, sont extraits de données datant, pour le moins, de l'année 2009.

Il vous faut savoir que depuis un an, la ville de Boulogne-Billancourt est ville pionnière pour le développement du système de verbalisation électronique actuellement développé par le Ministère de l'Intérieur. La mise en place de cette procédure expérimentale au sein d'un panel de services de police, de gendarmerie et de police municipale a permis au plan national de constater, à effectif égal, une augmentation moyenne de la verbalisation de l'ordre de 25%.

En ce qui concerne notre Ville, ce chiffre est atteint et risque même d'être dépassé si on s'en remet aux résultats des mois d'automne. Fin novembre, cette progression est de 27% avec un cumul de 271 743 PV contre 216 159 en 2009.

Cette meilleure efficacité de chacun de nos agents, équipé d'un matériel à la fois moderne et valorisant, permettant des saisies plus rapides et par là-même des temps plus longs dédiés à la surveillance, est de nature à combler le déficit de contrôle que vous dénoncez.

Que n'aurait-on pas entendu si, pour parvenir aux objectifs que vous ambitionnez, il avait fallu augmenter les effectifs des ASVP de 30% ?

C'est donc par un effort de modernisation et non des recrutements hors de raison que la municipalité démontre sa volonté affichée de restreindre les coûts de personnel. Vous trouverez là une illustration concrète de ses engagements.

Question orale posée par Madame Agnès Bauche.

Monsieur le maire,

Compte tenu du nombre toujours croissant de demandes de logements aidés, pouvez-vous nous donner le planning d'achèvement des 49 appartements de l'îlot De-Lattre-de-Tassigny, dont le principe a été décidé il y a plusieurs années et dont le gros œuvre est achevé depuis plusieurs mois. Merci de nous préciser une date de livraison de ces logements.

Je vous remercie.

Réponse de Madame Ségolène Missoffe à la question orale posée par Madame Agnès Bauche.

Ma chère collègue,

Le 7 décembre 2007, la Ville a vendu à DOMAXIS l'ensemble immobilier sis 2, 10, 12, 16, 18 et 20 avenue De-Lattre-de-Tassigny afin d'y réaliser des logements locatifs sociaux en maîtrise d'ouvrage directe.

- Il s'agit de réhabilitation aux numéros 2, 10, 12.
- Et de démolition-reconstruction aux numéros 16, 18 et 20.

Le calendrier initial a dû être décalé à cause d'éléments inhérents à toute opération de réhabilitation lourde :

- En l'occurrence, la découverte d'amiante et de réseaux (gaz etc..) en cours de chantier;
- Par ailleurs, le chantier a été ralenti car il s'est opéré en site occupé avec la conservation de commerces au rez-de-chaussée qu'il convenait de ne pas perturber;
- De plus, la démolition du 6, 18, 20 s'est faite très lentement avec beaucoup de précautions à cause de la relative instabilité qu'elle pouvait entraîner de l'immeuble mitoyen;
- Il s'agit d'intervenir sur un site contraint : rue étroite d'un côté, circulation de l'autre et l'accessibilité du chantier n'a pas été évidente;
- Enfin, les négociations de relogement des occupants ont certainement été l'élément le plus perturbateur et ont considérablement ralenti le chantier.

Il me semble important de souligner au final la qualité de cette opération que nous n'aurions pas pu mener à bien sans prendre le temps de gérer au mieux ces différents aléas.

- Aux 10-12, avenue De-Lattre-de-Tassigny, les travaux de réhabilitation se sont achevés au printemps 2010 :

- 11 logements au total.

- Au 2, avenue De-Lattre-de-Tassigny, l'achèvement des travaux est prévu pour le mois de janvier 2011 :

- 19 logements au total dont 18 logements sociaux. DOMAXIS a en effet été contraint de revoir à la baisse son programme et à accepter de laisser un logement libre non social au profit du libaire.

- Aux 6,18 et 20 avenue De-Lattre-de-Tassigny, la démolition-reconstruction est prévue en mars-avril 2011:

- 19 logements au total.

M. Baguet

Vous avez bien noté Madame Bauche. Ce ne sont plus 49 logements mais 48, puisqu'un des logements a été négocié avec le libaire pour le maintien de son activité. C'est une opé-

ration compliquée et c'était un îlot difficile à traiter. Cela devient maintenant une véritable opération de qualité.

Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Monsieur le maire,

Le lancement imminent de notre marché de Noël, dont nous attendons tous un franc succès et espérons une animation réussie pour notre Ville, ne doit pas occulter l'activité de nos marchés de plein-vent permanents. Il en est, en effet, dont l'activité ne cesse de périliter, c'est le cas du marché situé avenue Pierre-Grenier qui prend place chaque jeudi après-midi et dimanche matin.

Ne tiennent désormais stand, dans le meilleur cas de figure, qu'un marchand de vêtements, deux primeurs et un fleuriste. Certains jours, un seul commerçant est présent.

Au début de votre mandature, vous avez initié plusieurs actions afin de relancer l'attrait de ce marché en créant une brocante, entre autres animations. Ces actions se sont vite essouffées et ce marché a retrouvé le chemin du déclin.

Le marché est pourtant un lieu de rendez-vous important pour la population du quartier du square de l'Avre-et-des-Moulineaux. Il est facteur de lien social pour cet endroit de la Ville très peuplé et qui a connu des périodes difficiles. C'est pourquoi il convient de soutenir ce marché aujourd'hui moribond en lui insufflant un nouvel essor.

Quelles sont les mesures que vous comptez mettre en œuvre afin que ce marché renoue avec une fréquentation gage de succès auprès des commerçants comme de la population ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Léon Sebbag à la question posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Mon cher collègue,

Le marché Pierre-Grenier est en gestion déléguée. Le délégataire est la SOMAREP.

Nous avons demandé au délégataire qu'il améliore l'attractivité et la fréquentation de ce marché ainsi que du marché biologique de la Route-de-la-Reine.

Pour cela, dans la convention signée en juillet 2008, pour le marché Pierre-Grenier, nous avons voulu que soit organisée une fois par mois une brocante pour faire connaître les commerçants du marché et ceux du quartier. Les premières brocantes ont eu du succès mais n'apportaient malheureusement pas de commerçants supplémentaires.

Puis, avec l'accord des commerçants, nous avons, pour dynamiser ce marché, prolongé la période de vente d'une heure le jeudi soir, pour en faire une vraie nocturne espérée par beaucoup. Cette prolongation n'a pas eu l'effet escompté.

Le marché Pierre-Grenier connaît par ailleurs une situation difficile car il ne bénéficie pas de structures de halles couvertes comme les marchés Billancourt et Escudier et notamment pas d'alimentation en eau pour certains commerces de bouche, une disposition des emplacements en ligne le long du trottoir peu propice et pas de présence permanente de personnel.

Le marché Pierre-Grenier subit la concurrence du marché Escudier le dimanche matin et a, en semaine, une concurrence du commerce sédentaire du quartier : une épicerie, fruits et légumes, magasin de journaux...

Le délégataire tente donc dans ce contexte d'améliorer la fréquentation de ce marché.

Il nous faut donc continuer à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour réussir enfin à développer le marché.

C'est ainsi que dans le cadre du renouvellement de cette délégation prévu en 2011, nous demanderons aux candidats d'améliorer les actions mises en place, la communication sur nos marchés et de lancer de nouvelles actions.

M. Baguet

C'est un sujet que nous connaissons depuis de nombreuses années. Nous ne savons pas trop comment rendre de l'attractivité à ce marché. Cela n'est pas simple et en plus, il faut bien sûr tenir compte de la proximité des commerçants sédentaires. Nous avons fait deux tentatives de plus-value mais elles n'ont pas rencontré le succès escompté.

Question orale posée par Madame Marie-Hélène Vouette.

Monsieur le maire,

Je souhaite revenir sur la campagne de thermographie aérienne qui a eu lieu en février 2010 sur le territoire de la communauté d'agglomération GPSO, et dont les résultats ont été annoncés.

Je rappelle pour les Boulonnais qui nous regardent, que la thermographie aérienne est un outil de diagnostic qui permet de visualiser les déperditions de chaleur par les toits. Pour réaliser ce diagnostic, un avion équipé d'une caméra thermique a effectué un survol à faible altitude en février 2010. A partir des prises de vues infrarouges, une carte thermique a été éditée affichant les niveaux de déperdition selon un code couleur allant du bleu foncé, pour les bâtiments les plus performants, au rouge pour les plus énergivores.

Si nous examinons la carte de Boulogne-Billancourt, nous constatons que le cas des terrains Renault pose question. En

effet, il s'agit d'un quartier neuf, qui aurait dû bénéficier des meilleures techniques de construction de bâtiments permettant d'obtenir un bilan énergétique bon ou au moins satisfaisant. Or nous voyons que certains des bâtiments construits présentent une déperdition énergétique, allant de forte à excessive. Et je ne pense pas qu'il s'agisse uniquement d'un artéfact du plan diffusé sur Internet ou de bâtiments non terminés ou en tout cas pas uniquement.

Monsieur le maire, nous savons que Boulogne-Billancourt a pris beaucoup de retard sur la question du développement durable de la ville mais il faudrait corriger le tir. Pouvez-vous nous dire quelles mesures vous avez prises pour vérifier que les cahiers des charges imposés aux constructeurs du trapèze Renault ont bien été respectés ? Pouvez-vous nous dire quelles sont les mesures envisagées pour restaurer un fonctionnement énergétique au moins correct sur les bâtiments les plus énergivores ? Pouvez-vous nous dire quelles clauses peuvent être imposées aux promoteurs pour les nouvelles constructions à venir dans notre Ville ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Gauthier Mougin à la question orale posée par Madame Marie-Hélène Vouette.

Mes chers collègues,

Comme beaucoup d'entre nous, vous avez pu voir que la carte de la thermographie aérienne des territoires de GPSO, réalisée par notre intercommunalité, est un très bon outil pour la connaissance de nos villes.

En ce qui concerne Boulogne-Billancourt, nous avons pu constater que certains bâtiments publics de la ville n'étaient pas particulièrement performants, c'est le cas notamment le l'Hôtel de Ville.

Je tiens à vous préciser cependant que la cartographie thermique ne donne pas directement le niveau d'isolation d'un bâtiment mais indique l'émission de la toiture, ce qui est déjà une indication très importante.

Les résultats de cette thermographie aérienne doivent donc être observés et interprétés avec précaution. Il ne s'agit que d'une première approche à vocation principalement de sensibilisation du grand public à l'isolation. C'est la raison pour laquelle l'Agence Locale de l'Energie (ALE) organise des permanences pour accueillir le public afin de décrypter les informations propres à chaque bâtiment.

Par ailleurs, les cartes présentées au public correspondent à des valeurs moyenn(é)es qui affichent une couleur unique pour l'ensemble de la toiture d'un bâtiment représentant une moyenne de l'ensemble des résultats relevés sur la toiture ; il peut donc y avoir des disparités importantes et donc des déperditions de chaleur inégales entre les différentes zones du toit.

En ce qui concerne les bâtiments des terrains Renault, les premiers ont été certifiés HQE.

Pour répondre très précisément à vos questions, la vérification du respect du cahier des charges imposé aux constructeurs est faite par un organisme indépendant qui constate l'état des travaux et exige tous les justificatifs qui permettront la certification HQE.

Pour ce qui est des premiers bâtiments, la SAEM se rapproche actuellement de chaque constructeur pour mieux comprendre le résultat de la cartographie ; il semblerait toutefois qu'une grande partie des immeubles photographiés à l'époque était en cours de construction.

Je peux vous confirmer que tous les bâtiments à venir du Trapèze Ouest seront HQE et THPE (Très haute performance énergétique)

Enfin sur le trapèze Est, les bâtiments seront tous BBC (Bâtiments basse consommation)

Concernant le reste de la ville, la nouvelle réglementation nationale issue du Grenelle de l'Environnement va s'appliquer en 2011 et 2012. Elle permet de tendre vers le BBC en matière de performance énergétique.

Enfin, il faut souligner la démarche engagée lors de travaux sur les bâtiments existants de la Ville. Il y est systématiquement étudié des solutions permettant d'améliorer le bilan énergétique global. Ainsi lors de la rénovation de la toiture du gymnase Paul-Souriau qui vient de se terminer, des panneaux photovoltaïques ont été intégrés. Par ailleurs, cet été, conformément au nouveau marché de maintenance de l'ensemble des installations municipales, Idex a procédé au raccordement au réseau de chauffage urbain de la chaufferie centrale des équipements publics du quartier du Pont-de-Sèvres.

Soyez donc assurés, mes chers collègues, de l'intérêt que la Ville porte aux questions environnementales. Je vous rappelle d'ailleurs que sur les terrains Renault, notre assemblée a voté en février 2010, conformément aux propositions de loi dite « Grenelle II », un avenant permettant au réseau de chaud et de froid d'atteindre plus de 65% d'énergies renouvelables. Nous travaillons, en lien avec les Ateliers Jean Nouvel, à atteindre les 100% sur l'Île Seguin. »

M. Baguet

Nous nous « engageons à atteindre » car nous ne sommes pas sûrs de les atteindre !

Suite à votre question Madame Vouette, je me suis procuré les photos aériennes et il est vrai que j'ai été très surpris de voir un grand triangle rouge sur le trapèze. Il s'agit en fait de la grande verrière du journal l'Equipe. Effectivement, en termes d'économie d'énergie, les verrières ne sont pas ce que l'on fait de mieux. Mais pour le reste, il s'agissait pour la plupart, d'immeubles en chantier. Heureusement car les immeubles terminés sont en bleu et en vert, autrement dit entre

modéré et non perceptible. Mais vous avez raison, il y a quand même des zones quelques peu marquées.

M. Fourcade

Je voulais vous demander quand envisagez-vous de nous faire délibérer sur le rapport de la Chambre régionale des comptes car vous l'avez reçu comme moi et avez pu le lire. La loi prévoit que nous devons l'examiner à la première réunion du conseil qui suit la réception du dossier. Nous l'examinerons en janvier ou en février ? Y-a-t-il un conseil en janvier ?

M. Baguet

Il n'y a pas de conseil en janvier. De plus, la loi précise que nous avons 30 jours pour répondre.

M. Fourcade

Non, c'est le rapport définitif ! On ne répond pas !

M. Baguet

Non, nous avons le droit de faire des observations. La collectivité délibérante a le droit de faire des observations pendant 30 jours. Après ces 30 jours, nous devons présenter le rapport. J'ai eu le magistrat au téléphone et nous sommes très clairs là-dessus. J'ai reçu le rapport très récemment et je n'ai pas encore eu le temps de l'étudier dans le détail. Je ferai des remarques sur le rapport actuel à la chambre régionale des comptes et je vais prendre mon délai de 30 jours pour le faire. A partir de là, nous le présenterons au prochain conseil municipal.

M. Fourcade

Croyez-moi, il s'agit du rapport définitif et il n'y a pas d'observations à faire.

M. Baguet

Nous avons le droit de faire des remarques pendant 30 jours.

M. Fourcade

Oui, des remarques.

M. Baguet

Donc je corrige, à la place du mot observations, je dis remarques.

M. Fourcade

Ce sera donc à l'ordre du jour du prochain conseil ?

M. Baguet

Oui, bien sûr mais pas en janvier car nous n'avons pas de conseil. D'ailleurs ce rapport est très intéressant et nous pourrions en débattre longuement. En effet, à la première lecture, je l'ai trouvé très objectif.

Mme Vouette

Si je comprends bien, vous avez le rapport et Monsieur Fourcade l'a aussi. Pourrions-nous avoir un exemplaire ?

M. Baguet

Non car le rapport a été envoyé au maire et aux anciens maires concernés par la période de contrôle 2002-2010 (M. Fourcade et M. Duhamel). C'est ainsi et je vous le transmettrai dans les délais légaux lors du prochain conseil municipal.

Communication écrites

- Information sur les opérations financières.
- Rapports annuels des délégataires de service public et des syndicats intercommunaux pour l'année 2009 - Rapport des travaux rendus par la Commission Consultative des services Publics locaux pour l'année 2010 - Communication.

Aucune question particulière sur ces communications.

1. Transports - débats publics relatifs au réseau de transport du Grand Paris et à Arc Express.

Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Mes chers collègues,

Vous savez que la loi sur le Grand Paris a été adoptée le 3 juin 2010. Elle comporte plusieurs propositions intéressantes, notamment la création d'un réseau de transport public du Grand Paris ou encore la création d'infrastructures pour donner un nouvel élan au Grand Paris, en assurant des relations privilégiées avec les ports de Rouen et du Havre grâce à une liaison frêt. De plus, cette loi porte sur la création de la société du Grand Paris et de Paris Saclay. Elle propose également de créer des contrats de développement territorial sous forme de zones aménageables dans le périmètre des gares créées, dans le cadre du réseau de transport public. Enfin, elle organise le débat public national sur le réseau de transport public.

Avec mes collègues de GPSO, nous avons pensé qu'il serait bien de pouvoir exprimer un avis commun dans chacune de nos sept villes. En plus de cela, un débat public sera organisé à Issy-les-Moulineaux le 14 décembre prochain. Quant au débat public organisé à Boulogne-Billancourt, il aura lieu le 10 janvier prochain. A ce titre, je rappelle d'ailleurs qu'il devait avoir lieu ce soir mais que le préfet Leblond l'a repoussé à cette date. Comme nous avons notre dernier conseil municipal aujourd'hui et notre séance communautaire le 15 décembre, nous anticipons un peu car je pense qu'il était important que

nous puissions en débattre dans notre assemblée.

Je rappelle qu'il y a bien deux sujets. Tout d'abord, le réseau de transport public du Grand Paris (Grand 8), réseau automatique souterrain ou aérien qui fera le tour de Paris. Ce réseau s'inscrit dans un développement structurant de la région Ile-de-France, avec un certain nombre de gares espacées de 2 à 2.5 km. Cette rocade sera notamment composée de trois lignes, avec la ligne 14 du métro au cœur de Paris, de 155 km de métro automatique, de 40 gares nouvelles, d'une vitesse de circulation élevée, afin de donner de la cohérence à cette circulation, avec un objectif de 2 à 3 millions de voyageurs par jour. Les travaux sont prévus de 2013 à 2023, avec une mise en service dès 2018. Le coût estimé de cette infrastructure serait de l'ordre de 21 à 25 milliards d'euros.

Ensuite, le réseau Arc Express, qui, lui, ne s'inscrit pas dans le cadre de la loi, puisqu'il est piloté par le STIF. Celui-ci n'a pas la même vocation, puisqu'il consiste à relier les terminus du métro parisien. A ce jour, cette rocade est composée de deux arcs disjoints. Un arc « La Défense Nord-Ouest-Nord », qui irait jusqu'à Roissy et un arc « Sud-Sud-Est », allant du Kremlin-Bicêtre jusqu'à Vincennes.

Aujourd'hui, le projet mis au débat public ne comprenait pas les deux arcs complémentaires, dont celui qui nous touche directement. Or, une carte vient d'être publiée par le STIF et la région Ile-de-France, précisant les itinéraires possibles d'Arc Express. Tout cela est un peu compliqué et je ne sais pas exactement sur quoi nous allons débattre lors des séances de débats publics. Allons-nous débattre sur le premier projet mis officiellement au débat public ? Ou allons-nous débattre sur le projet complémentaire qui vient d'être rendu public ? De plus, il reste encore une interrogation sur Arc Express, puisque le conseil d'Etat ayant annulé le SDRIF, il n'y a plus de support au juridique.

Dans tous les cas, en ce qui concerne notre territoire, nous avons formulé des vœux, notamment celui d'avoir au moins trois gares qui le desservent. Une première gare à Issy-les-Moulineaux, une seconde qui pourrait trouver sa place autour de Vanves et de Clamart et dans le projet du métro automatique du Grand Paris, rendu public, deux options nous étaient proposées : soit un trajet « Issy-les-Moulineaux – Pont-de-Sèvres - Gare de Saint-Cloud-Montretout », soit « Issy-les-Moulineaux - Ile Seguin - Gare de Saint-Cloud-Montretout ».

Pour Boulogne-Billancourt et avec mes collègues de GPSO, nous vous proposons bien entendu d'assurer une connexion avec la station Pont-de-Sèvres (plus grande ligne de métro de Paris) mais également d'avoir une desserte directe de l'île Seguin. C'est ce qui est cité dans l'article 2 du délibéré, où il est demandé que la future gare Pont-de-Sèvres soit dotée d'une sortie directe sur l'île Seguin. C'est le souhait que j'ai formulé auprès de la société du Grand Paris, afin que nous ayons une station permettant d'avoir une sortie sur le Pont-de-Sèvres avec un lien direct vers la ligne 9 et une autre sortie sur l'île Seguin.

Vous trouverez également dans ce délibéré les différentes propositions formulées par GPSO, sachant que cette délibération est soumise dans les mêmes termes dans les sept communes, ainsi qu'à notre conseil communautaire du 15 décembre. De plus, elle sera transmise au conseil général, qui doit se réunir spécialement pour travailler sur ces propositions le 15 ou 16 décembre prochain.

Cette délibération est donc importante, puisque pour la desserte de notre territoire, cette ligne de métro nous permettrait d'être reliés directement à la grande banlieue (grande couronne) et notamment de faire la liaison directe entre Corbeil-Essonne et l'île Seguin - Pont de Sèvres en 20 mn. Cela nous donnerait une ouverture complémentaire à celle dont nous disposons déjà avec nos deux lignes de métro (ligne 9 et ligne 10) vers Paris Intramuros.

Je vous rappelle que sur ce point nous n'avons pas d'avis de commissions.

M. Fourcade

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Ce dossier est extrêmement important pour l'avenir de la ville. N'oublions jamais que les villes de Tours et Orléans avaient refusé le passage du chemin de fer il y a deux siècles et qu'elles sont aujourd'hui très handicapées.

Dans le projet du réseau de transport du Grand Paris présenté par le Ministre Blanc faisant l'objet de la loi de juillet dernier, deux variantes nous concernent. Une passant par le Pont-de-Sèvres et l'autre par l'île Seguin. Aujourd'hui, il est impossible de dire laquelle de ces deux variantes sera adoptée. Et pour ma part, je ne peux pas approuver la délibération qui choisit le Pont-de-Sèvres. Pourquoi ? Parce que tout le nouveau quartier du trapèze et notamment le trapèze Est qui sera fait par la suite, ainsi que toute l'urbanisation de l'île Seguin, seront privés de moyens de transports spécifiques. Et comme le problème est de relier La Défense et Issy-les-Moulineaux, je trouve que la variante proposée dans le document de la société du Grand Paris est une bien meilleure solution pour l'ensemble de la population vivant dans le Sud de Boulogne, que le fait de tout raccorder au Pont-de-Sèvres. En effet, comme il accueillera déjà la ligne 9, cela sera compliqué et ne permettra pas de desservir la nouvelle urbanisation. En ce qui me concerne, je crois qu'il faut laisser ouverte les deux versions et nous verrons bien au cours des réunions successives, quelle est l'opération la plus adéquate.

En ce qui concerne Arc Express, il ne prévoit pas de liaisons entre les deux branches Nord et Sud, qui n'ont pas fait l'objet d'études particulières.

Enfin, un troisième sujet est mis à l'enquête publique. Il s'agit du prolongement d'Eole jusqu'à La Défense, ligne importante s'arrêtant à la gare Saint-Lazare. Je pense que le prolongement d'Eole permettrait d'améliorer très fortement

la circulation sur la ligne 1 et le RER A.

Ces trois projets font donc l'objet de cette consultation publique, dans laquelle il y aura 55 réunions. En ce qui me concerne, je préfère donc la variante « île Seguin » et par conséquent, je souhaiterais que vous l'ajoutiez à la délibération.

Un choix final sera fait à partir du mois de mars par la société du Grand Paris et le Ministère de la Ville chargé de défendre ce projet mais je ne crois pas qu'à Boulogne-Billancourt, nous puissions abandonner aujourd'hui la possibilité d'une gare, soit sur l'île Seguin, soit à proximité sur le trapèze Est, ce qui permettrait de mieux irriguer le Sud de la Ville.

Mme SHAN

Monsieur le maire, mes chers collègues,

A ce stade du débat public, il vous apparaît nécessaire de prendre une délibération inscrivant notre ville dans une posture figée. Dans cette présentation du réseau de transports qui desservira la ville de Boulogne-Billancourt, vous avez peut-être par négligence utilisé un support ancien qui ne peut donc pas servir à votre démonstration, sauf à l'inscrire dans une vision obsolète. Certains paragraphes se retrouvent même sans objet, notamment dans le paragraphe 4.1.

On trouve également des interpellations sur des thèmes ne portant aucune conséquence. Par exemple, le bouclage total de l'Arc Express, qui je le rappelle est un projet soutenu par le conseil général des Hauts-de-Seine, est prévu pour 2023, avec une mise en service de l'arc Sud dès 2017. Celui du grand 8 est prévu pour 2023, sans exploitation préalable. Donc contrairement à ce qui est sous-entendu, le fait d'exploiter d'un seul tenant ou par tronçons ne peut être préjudiciable pour l'utilisateur.

Il y a également des erreurs. La liaison offre bien des correspondances avec les lignes de l'Ouest parisien, nous allons revenir dessus. De plus, page 6, je lis : « la configuration de la voirie (parlant d'Issy-les-Moulineaux), rendrait difficile la réalisation de la station ». Est-ce un sentiment ou un compte-rendu d'expertise qui montrerait en quoi le gabarit routier est engagé dans ce projet ?

Mais en dehors des corrections apportées paragraphe par paragraphe, tout votre argumentaire repose sur une situation qui n'a plus lieu d'être exposée, puisque depuis le mois dernier (15 novembre), les propositions de complémentarité de l'atelier international du Grand Paris ont été émises. Quelles sont donc ces propositions ? La consultation internationale sur le Grand Paris de l'agglomération parisienne, à laquelle la région a participé au sein du comité de pilotage et du comité scientifique, a confirmé les ambitions du projet régional. Sollicitées pour rendre un avis sur le projet de transport du Grand Paris, les 10 équipes d'architectes ont livré au débat, un

scénario pour la constitution d'un grand système métropolitain de transport. La réflexion des architectes rejoint la position régionale et appuie fortement la logique du plan de mobilisation d'une part, celle du réseau de transport complémentaire entre les propositions de la région et de l'Etat d'autre part, en incluant le grand arc Est, qui est la branche la plus urbaine du grand 8.

En effet, les architectes insistent sur la nécessité d'une réflexion non exclusivement orientée autour d'une infrastructure unique mais bien au contraire sur la constitution d'un réseau multimodal, du bus au RER et au plus près des besoins des habitants, en termes d'échelle, de desserte et de vitesse.

Par ailleurs, leurs idées concernant la transformation des autoroutes urbaines en boulevards civilisés, sur lesquels pourraient circuler des bus, sont intéressantes. Plusieurs solutions méritent pour autant d'être discutées, leur faisabilité technique et financière étant encore incertaine. Pour autant, la proposition des architectes entérine la logique promue par le STIF et par la région.

Ainsi, de manière naturelle, il est prévu d'organiser la complémentarité des projets. Dans son courrier adressé au Premier Ministre le 15 novembre 2010, la région a proposé une contribution, fruit d'une complémentarité entre le projet des collectivités (dont le conseil général des Hauts-de-Seine), le plan de mobilisation pour les transports (dont Arc Express est la colonne vertébrale) et le projet de transport du Grand Paris, soutenu par l'Etat.

Cette contribution s'appuie sur les expressions des franciliens et des acteurs locaux lors des débats publics, ainsi que sur les études techniques menées par le STIF. Le compromis porte sur la desserte de l'Est francilien, sur l'amélioration de la desserte des aéroports et la desserte régionale à grande vitesse. Ainsi donc, il n'y a pas de présentation manichéenne qui puisse permettre de valoriser notre situation boulonnaise et nous allons ensemble tenter de dépasser cette vision.

Je vais donc vous dire un mot du projet de métro automatique pour notre Ville car lors du débat du 2 décembre 2010 concernant Boulogne-Billancourt, j'ai pu constater que seuls deux élus de la Ville s'étaient déplacés pour la représenter, ainsi qu'une des personnes assistant dans la salle à ce conseil, ce qui explique peut-être que l'information ne soit pas parvenue à notre conseil de ce soir.

Or l'enjeu est d'importance car dans la complémentarité des projets, ce sont deux ou trois stations qui concerneront notre Ville et j'appelle les Boulonnais à exprimer leurs souhaits pour leur ville sur le site du débat public.

Le projet de métro qui nous desservira présente deux options. L'une propose un arrêt sur le trapèze, un à Marcel-Sembat et un au rond-point Rhin et Danube. Dans cette configuration, l'ensemble de la population sera facilement relié au

T2, au RER C, aux deux lignes de métro 9 et 10 et à la gare de Saint-Cloud. Enfin, le bouclage des lignes 9 et 10 est alors assuré et c'est ce qui nous manque.

L'autre version, dont le tracé est plus direct, offre les mêmes correspondances mais ne propose d'arrêt qu'à Marcel-Semhat et Rhin et Danube. Et cette option dépend largement de nos communes voisines, Issy-les-Moulineaux et Meudon. Et dans les deux cas, c'est la ville entière qui est desservie et non juste le Pont-de-Sèvres, qui serait raccordé à La Défense.

Ce projet est couplé avec un plan de mobilisation pour les transports, qui répond en premier lieu aux attentes exprimées par les franciliens lors des débats. Ils ont exprimé, à l'occasion des débats publics, leur intérêt pour la constitution d'un réseau de métro automatique mais avant tout, pour l'amélioration du réseau existant, grâce à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports.

Les attentes des franciliens sont avant tout celles du quotidien et notamment le fait de faciliter les déplacements de banlieue à banlieue. En complément du projet Arc Express desservant la zone dense, il semble nécessaire d'améliorer également la desserte de territoires stratégiques. Je les évoquais tout à l'heure, il s'agit de l'Est francilien, des aéroports, ainsi que des grands pôles scientifiques du sud-ouest francilien. Je ne vais pas développer les trois points n'étant pas sûre que tous passionnent les Boulonnais, notamment sur la desserte de l'Est francilien qui nous permettra d'arriver très vite à Sevrans et Clichy-Montfermeil.

Mais rapidement. Sur la question des aéroports, tout d'abord Orly. La région souhaite la réalisation d'une infrastructure nouvelle en correspondance directe avec la future gare TGV d'Orly et promeut l'idée d'une extension du métro jusqu'à la gare d'Orly. Plusieurs options sont à l'ordre du jour dont le prolongement de la ligne 14 ou de la ligne 7.

Pour Roissy, plusieurs projets sont susceptibles d'apporter des améliorations très sensibles dans la décennie actuelle. Le programme de modernisation du RER B au Nord, le projet Charles-de-Gaulle express, le prolongement du RER Eole vers La Défense, qui permettra un accès plus rapide de Roissy, depuis l'Ouest de la région.

La desserte de l'aéroport du Bourget est, elle aussi, considérablement améliorée par la réalisation de deux grands projets structurants évoqués précédemment mais aussi par le prolongement de la tangentielle Nord en tram-train et celui de la ligne 7 du métro.

Troisième point, le plateau de Saclay. Le faisceau Sud francilien se caractérise par la localisation de deux pôles scientifiques majeurs, que sont la vallée scientifique de la Bièvre et le plateau de Saclay, qui concentrent des composantes de recherche et d'innovation.

M. Baguet

Excusez-moi de vous couper Madame Shan mais vous êtes en train de nous faire la lecture complète du dossier d'Arc Express de Monsieur Huchon. Nous ne sommes pas là pour écouter la bonne parole de Monsieur Huchon, d'autant plus que votre démonstration est brillante mais totalement sans objet.

Je vous rappelle simplement que je vous invite à délibérer dans le cadre règlementaire du débat public. Or deux préfets ont été désignés pour les organiser. S'agissant de ce qui a été mis au débat public pour Arc Express, Monsieur Huchon avait oublié toute la zone qui nous concernait car il s'est réveillé en cours de route !

Donc aujourd'hui, nous nous posons la question. J'ai même rencontré hier à l'Assemblée Nationale, un maire – qui n'était pas de mon bord politique - devant organiser dans sa commune un débat sur Arc Express, et qui m'a expliqué qu'il ne savait même pas si le débat allait être maintenu, puisque depuis, deux événements majeurs ont eu lieu. D'une part le complément de la boucle par Monsieur Huchon, qui s'est quand même réveillé un peu tardivement et d'autre part, parce que le SDRIF a été annulé par le conseil d'Etat. Or le support juridique d'Arc Express, c'est le SDRIF ! Et aujourd'hui, nous ne savons même pas si nous allons continuer le débat sur Arc Express, alors ce n'est pas la peine de nous parler de Sevrans et de tout le reste !

Comme vous avez mis en cause la délibération, je vous informe qu'elle est strictement conforme au débat public tel qu'il a été lancé et tel qu'il est organisé par le préfet Leblond. Entre temps, votre ami Monsieur Huchon ajoute des pièces et son SDRIF a été annulé. Que faisons-nous ? Moi, je débats sur ce qui est mis au débat public et non pas sur des futurs plans complétés à la va-vite.

Mme Shan

Alors je vais aller directement sur les douze articles qui nous concernent et nous parlerons du SDRIF.

Sur l'article n°1, le projet de réseau transport public du Grand Paris est approuvé. Ce n'est pas possible en l'état et vous avez compris pourquoi.

Sur l'article n°2, la gare Pont-de-Sèvres, vous pouvez ajouter s'il y a lieu ou pas.

Sur l'article n°3, je vous rappelle que cet objet figure dans le projet d'Arc Express.

Sur l'article n°4, la gare de Vanves-Clamart n'existe pas. Il s'agit soit de la gare de Vanves-Malakoff ou soit celle de Clamart. Si c'est la gare de Clamart, elle est dans le projet d'Arc Express.

Sur l'article n°5, je viens de l'exposer. Le plateau de Saclay fait bien partie du plan de mobilisation.

Sur l'article n°6...

M. Baguet

...Attendez, Madame Shan, ce n'est pas la peine de reprendre tous les articles. Nous avons un conseil municipal extrêmement chargé.

Mme Shan

Je termine car il ne me reste plus que 5 articles.

Sur l'article n°6 qui concerne Issy-les-Moulineaux et la prolongation de la ligne 12, le plan de mobilisation prévoit un prolongement jusqu'à Issy ville...

M. Baguet

... Madame Shan, vous avez écouté ce que j'ai dit tout à l'heure ? C'est une proposition de délibération qui a été rédigée par l'ensemble des sept maires de la communauté d'agglomération. Nous ne défendons pas que Boulogne-Billancourt, nous défendons notre territoire car maintenant, nous sommes dans un territoire.

Mme Shan

Dans ce cas là, je ne m'adresse pas qu'à vous mais aussi à GPSO.

L'article n°6 qui concerne Issy-les-Moulineaux et une prolongation de la ligne 12 jusqu'au quartier de la ferme dépendra quand même du projet d'Issy-les-Moulineaux, en raison de l'évolution démographique de ce quartier.

Le projet de transport en commun que vous appelez dans l'article 8 fait aussi partie du plan de mobilisation.

S'agissant de l'article N°9, il est dans le schéma directeur. L'article n°10...

M. Baguet

... Madame Shan, vous êtes en train de commenter un projet nouveau, qui a récemment été présenté. Tout le monde n'a pas eu connaissance de ce projet et Monsieur Huchon l'a communiqué en catimini.

Mme Shan

Non, pas en catimini.

M. Baguet

Je veux bien que vous êtes conseiller régional, que vous êtes dans le groupe de Monsieur Huchon, que vous voulez nous expliquer que c'est un génie mais il avait tout simplement oublié la moitié de Paris et notamment la partie Ouest. Je pense que vous êtes élue de la partie Ouest de Paris et qu'il est tout de même assez choquant que le président de la région ne présente que deux projets qui ne concernent que le Nord et l'Est.

Mme Shan

Non, il ne faut pas être de mauvaise foi, vous avez un projet qui concerne l'Ouest.

M. Baguet

Non, puisqu'il a été ajouté tardivement ! Il n'est même pas au débat.

Mme Shan

Si, puisqu'il a été présenté à Clamart le 2 décembre.

M. Baguet

Mais il n'est pas au débat public. Et Clamart, ce n'est pas Boulogne-Billancourt. Lorsque vous reprochez aux élus de la ville de ne pas être à Clamart, excusez-moi mais quel que soit le bord politique de nos élus, nous n'allons pas nous rendre à Clamart pour une réunion, alors que nous en avons une à Boulogne-Billancourt, organisée chez nous !

Nous n'allons pas passer la soirée là-dessus. Vous avez parlé 25 mn...

Mme Shan

C'est le minimum pour vous dire...

M. Baguet

...à la région, je crois que vous êtes limitée en temps de parole. Il faut débattre sur des choses réelles et non pas des projets fictifs.

Pour répondre à Monsieur Fourcade sur le « métro de Christian Blanc », le choix qui nous est proposé n'est pas une station entre le trapèze, l'île Seguin ou le Pont de Sèvres. Cela serait merveilleux mais malheureusement, nous n'avons pas le choix car les gares doivent être distantes de 2 à 2.5 km. En effet, comme c'est un métro qui devra faire des pointes à 60 ou 65 km/h, il faut qu'il puisse s'élaner avant de se stopper.

Donc le choix qui a été arrêté et soumis au débat public est bien entre le Pont-de-Sèvres et l'île Seguin. Dans cette délibération, je ne vous propose pas « fromage ou dessert » mais « fromage et dessert » ! En effet, j'ai rencontré les ingénieurs de la société du Grand Paris et la proposition qui nous est faite, est d'avoir une station en oblique, pouvant disposer d'une sortie avec un quai rallongé souterrain et donc la possibilité d'avoir, une sortie sur la ligne 9 du Pont de Sèvres et une sortie sur l'île Seguin. Nous avons les deux ! Ce n'est pas l'un ou l'autre. Par cette délibération, je vous propose les deux.

Entre le Pont-de-Sèvres et la pointe aval de l'île Seguin, nous aurons la passerelle en aérien pour les piétons (indispensable à conserver) et en sous-sol, ce quai de métro rallongé. Nous avons donc les deux. Voilà la proposition que je vous fais et que nous avons validée avec nos collègues maires.

L'idéal en effet, aurait été d'avoir une station sur le trapèze mais nous sommes trop près d'Issy-les-Moulineaux et nous ne pouvons pas. Je n'ai donc pas pu obtenir une modification de la carte. Je vous propose donc d'avoir les deux, avec sur le même quai, une sortie Pont- de-Sèvres et une sortie île Seguin.

M. Tisseyre

Je vais faire preuve de concision. Nous déplorons avoir à nous prononcer sur ce genre de délibération, avant même que les Boulonnais aient eu un débat complet et si possible objectif, entre les deux projets en lice, à savoir le transport public du Grand Paris d'un côté et le projet Arc Express de l'autre. De plus, il est à noter que le conseil communautaire prévu la semaine prochaine (15 décembre), se prononcera à peu près dans les mêmes circonstances, puisque le débat aura lieu juste la veille. Par ailleurs - et vous l'avez rappelé -, le débat que nous avons ici le 9 décembre a été reporté au 10 janvier.

Ensuite, j'insisterai sur la formulation du texte introductif de cette délibération qui tend à valoriser un projet (celui de Grand Paris) par rapport à Arc Express et fait preuve, à cet égard, d'un manque d'objectivité et d'impartialité.

Au-delà de la forme, il convient de revenir à la question fondamentale. Quelle est la valeur ajoutée du transport public du Grand Paris pour notre région, notre département, notre communauté d'agglomération et pour notre ville ? Les clés du débat se situent bien là.

Tout d'abord, sur la pertinence du tracé. En effet, quel est l'intérêt de desservir des clusters à moindre densité, alors que la densité et les besoins se situent surtout en plus petite couronne ? Ainsi, sur 155 km, seulement 40 d'entre eux attireront un trafic soutenu et encore, à condition que les gares soient suffisamment rapprochées.

Il ne suffit pas de dessiner une ligne qui raccorde les clusters entre eux, encore faut-il se préoccuper du maillage prévu à l'intérieur. En clair, que fait le voyageur une fois rendu à la gare de l'un de ces clusters ? Nous pouvons aussi nous poser la question de ce qui se passe entre ces clusters.

Par ailleurs, ce projet tend à tirer l'agglomération vers l'extérieur, comme si nous revenions au temps des villes nouvelles, en faisant fi du besoin de l'existant et en particulier pour la petite couronne, du besoin de l'amélioration de l'existant.

Enfin, la genèse de ce projet tourne le dos au principe même de la décentralisation. Où se trouve la concertation dans le choix des tracés ? L'impression d'un projet « top down » est prégnante et ce ne sont pas les quatre mois de débat, habilement mis en œuvre pas la CMD, qui pourront changer les choses.

Sur le plan financier, les chiffres publiés de-ci de-là, sont dispersés. On parle de 21 milliards, de 25 milliards et j'ai même lu 30 à 35 milliards. Au vu des enjeux d'aujourd'hui, ces chiffres

sont bien entendu importants. Au regard de notre situation financière, nous pouvons nous interroger sur l'opportunité d'une telle opération, couplée à un planning de réalisation aussi imprécis.

Je tiens également à insister sur le point de vue technique, qui prend toute l'importance. En effet, la question se pose sur la mise au cœur de ce dispositif de la ligne 14, qui sera vieillissante lorsque le matériel sera opérationnel en 2023. Il ne faudrait pas tomber sur le syndrome de la ligne 13.

Au vu de ces éléments, c'est pour cela que l'ampleur d'une telle opération, qui figurera la desserte de notre région pour les décennies à venir à grand frais, mériterait un peu plus de recul et de concertation et en aucun cas, la précipitation à statuer qui nous est imposée ce soir. C'est pourquoi Monsieur le maire, notre groupe s'opposera à cette délibération.

M. Baguet

Monsieur Tisseyre, je vous ai expliqué que premièrement, le débat public est clos le 31 janvier. Ce n'est pas de notre fait car la date était fixée. Effectivement, nous aurions dû nous réunir ce soir pour la réunion publique mais la date a été changée. Je n'y peux rien et vous avez bien raison, l'ordre logique aurait d'abord été d'avoir la réunion publique avec les Boulonnais et ensuite le vote de notre assemblée mais nous ne pouvons pas le faire.

Cela se fera avec la communauté GPSO le 15 mais nous n'aurons le débat que la veille, ce qui est un peu court car nous n'avons que 24h pour nous retourner.

Deuxièmement, en ce qui concerne le contenu, là encore, vous trouvez que la présentation est déséquilibrée entre le métro du Grand Paris et Arc Express. Mais je n'y peux rien ! Tout le monde connaissait le calendrier et à partir du moment où dans la loi même du mois de juin, qui a été publiée le 3 juin 2010, on organisait le débat public pour les deux structures, chacun était libre de présenter les projets.

Le STIF et Monsieur Huchon ont présenté un projet amputé de la partie Ouest et de la partie Nord-est. Nous n'y pouvons rien, ils s'en sont aperçus en cours de débat public. Je vous signale qu'il y a 70 réunions publiques organisées en Ile-de-France. En ce moment, il y a presque tous les soirs une réunion organisée dans une ville ou une communauté d'agglomération sur ces deux projets. Mais elles sont faites sur la base des projets qui ont été remis et présentés au débat public en septembre.

Maintenant, Monsieur Huchon complète son projet en cours de route. De plus, mauvaise nouvelle pour lui, il s'est aperçu que son projet tronqué, posait de grandes interrogations. Je veux bien débattre sur un tracé qui n'a pas été arrêté mais les deux tronçons supplémentaires venant d'être ajoutés par Monsieur Huchon et le STIF, nous proposent une traversée de Boulogne en ligne droite avec, le pont d'Issy, Marcel-Sembat

et le métro Rhin-et-Danube. Voilà la carte qui est publiée aujourd'hui. Pourquoi pas. Mais c'est un élément qui n'est pas soumis au débat car il est sorti du chapeau du STIF et de Monsieur Huchon.

Vous ne pouvez pas dire que cette présentation n'est pas objective car elle est tout à fait conforme au contenu du débat public soumis à la discussion pour nos concitoyens. Aujourd'hui, je vous demande d'approuver une pièce au « cahier d'acteurs » car c'est ce que le débat public a demandé de faire. Donc chaque assemblée ou commune doit se prononcer pour contribuer à enrichir ce cahier d'acteurs.

Puisque l'on nous a proposé le Pont de Sèvres ou l'île Seguin, je vous propose d'approuver les deux. Je veux envoyer un message fort à la société du Grand Paris et au réseau de transport, pour dire qu'à Boulogne-Billancourt, nous ne voulons pas l'un ou l'autre mais les deux, avec une gare et une sortie de chaque côté. Voilà ce que je vous demande d'approuver et si vous ne voulez pas le faire, je le regrette car elle me paraît de bonne intelligence par rapport à ce qui nous était proposé au départ.

Effectivement, le vrai choix aurait été de nous proposer une station du côté du trapèze et nous aurions pu avoir un débat. Mais il ne nous a pas été proposé.

Mme Vouette

Justement Monsieur le maire, vous dites vous-même que c'est un sujet extrêmement important car il intéresse nos concitoyens et parce qu'il y a un enjeu financier extrêmement énorme. De plus, nous avons bien fait un conseil municipal spécifique pour l'aménagement de l'île Seguin et des terrains Renault, donc pourquoi ne faites-vous pas un conseil municipal spécifique au mois de janvier, une fois que nous aurons écouté les Boulonnais et que nous nous serons appuyés sur ce qu'ils disent, plutôt que de faire voter ce soir dans l'imprécision ? Cela me semblerait plus correct. Nous sommes là pour les représenter et je ne trouve pas bien de voter ce soir dans la confusion la plus totale, alors que nous pourrions quand même organiser un conseil municipal spécifique au mois de janvier où l'on ne parle que de cela et où l'on regarde les cartes présentées.

M. Baguet

Nous ne sommes tout de même pas dans la confusion. Chacun maîtrise ce dossier, nous en avons suffisamment parlé dans les médias et s'agissant de la partie financière, cela a été évoqué dans les deux assemblées. Nous avons les éléments depuis qu'ils ont été déposés en septembre.

En tout cas, je pense qu'il faut envoyer un signal fort le plus tôt possible pour dire que nos sept communes ont réfléchi, que pour l'aménagement de notre territoire et celui de Boulogne-Billancourt, nous ne souhaitons pas perdre de temps entre l'étude de deux solutions différentes et que nous proposons une solution commune.

Mme Bauche

Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant d'émettre un vœu car nous voyons bien que le trapèze est mal desservi, même si votre solution est (?) la « moins pire », avec une station qui s'allonge et nécessitera peut-être que nous ayons des patins à roulettes pour aller du train à l'île. Mais est-ce qu'il n'y aurait pas lieu que la deuxième ville d'Ile-de-France après Paris soit desservie convenablement et qu'elle bénéficie de deux stations ? Je ne veux pas regarder dans l'assiette de mon voisin avec concupiscence car je comprends très bien qu'à Issy-les-Moulineaux on soit content d'avoir deux gares mais pour nous - car nous avons tous envie de mieux desservir le trapèze -, ne pourrions-nous pas faire quelque chose de motivant ? Ce que je veux dire c'est : nous retenons la proposition, mais qu'avons-nous fait pour dire ce dont nous avons besoin pour développer notre territoire ?

M. Baguet

Votre question est intéressante mais je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, le fait d'exprimer le vœu d'une autre gare sur le trapèze soit possible. D'abord, nous n'avons pas les 2,5 km séparant les deux gares, ce qui est un problème spécifique. De plus, le fait de trouver deux points stratégiques distants sur le Sud de la ville de plus de 2,5 km n'est pas évident.

D'autre part, je ne suis pas sûr que si nous émettions ce vœu, cela ne condamne pas notre projet de transport en site propre (TCSP). En effet, je rappelle qu'un projet de tramway avait été adopté et approuvé à l'époque et que les études avaient été lancées avec la liaison T2, la traversée de l'île Seguin, la Traversée du Trapèze, puis la traversée de Marcel-Sembat, pour revenir à Rhin et Danube, soit par la route de la Reine, l'avenue Victor-Hugo ou André-Morizet. Et le tramway traversait la Seine pour faire une liaison avec Saint-Cloud-Montretout.

Une délibération proposant deux segments à Boulogne-Billancourt a même été votée avec le syndicat mixte des coteaux du Val-de-Seine, lors d'une séance avec les onze communes concernées et à l'époque avec la région, lorsqu'elle était membre, et le département. Mais visiblement, la région ne s'intéresse pas beaucoup au développement de l'Ouest parisien, puisqu'elle s'est même retirée de notre syndicat mixte.

Il y avait un premier segment allant du T2 Meudon-sur-Seine vers la ligne 9, traversant l'île Seguin - car nous avons besoin d'une liaison du côté de la pointe amont - et le trapèze, tel que cela était prévu depuis 2003. Nous avons sollicité le STIF pour qu'il se penche à nouveau sur ces études et ils nous ont donné leur accord.

Aujourd'hui, il y a donc, avec le département et le STIF, des projets pilotés par Hervé Marseille, qui par chance est vice-président du conseil général chargé des transports, qui siège au STIF et qui est aussi vice-président de GPSO chargé des transports. Il a donc l'ensemble des casquettes, ce qui nous

permettra de faire avancer ce dossier et je ne suis pas sûr qu'avec ce vœu, nous ne lui portions pas préjudice dans sa démarche.

Vous avez raison. Nous pourrions exprimer le souhait d'avoir une gare sur le trapèze Est mais cela risquerait de condamner notre projet de transports en commun en site propre, qui demeure quand même le meilleur projet pour cette desserte et la liaison avec le T2. Aujourd'hui, le débat public porte sur la station au Pont-de-Sèvres ou sur l'île Seguin. Je propose que nous réclamions les deux. A côté, nous continuons nos engagements et nos investissements, pour avoir ce TCSP le plus vite possible afin de desservir l'île Seguin et relier la ligne 9 au T2 via Boulogne. C'est peut-être un peu égoïste car nous ne sommes pas dans la dimension régionale mais il faut aussi s'occuper de la desserte Est du trapèze.

Mme Vouette

Je souhaite juste donner une confirmation de notre explication de vote. Décidément, sur le principe, nous ne pouvons pas admettre de voter ce soir et discuter ensuite avec les Boulonnais dans un mois. Cela n'est pas possible, donc nous voterons contre.

M. Baguet

Je veux bien mais vous présentez aux Boulonnais le fait que vous ne voulez pas de cette station alors que nous avons une chance exceptionnelle d'être parmi les 55 communes à bénéficier d'une gare sur les 700 communes environ que compte l'Île-de-France. Aujourd'hui les 645 autres communes qui veulent une gare se plaignent car elles n'en n'auront pas et vous, vous allez voter contre ? Je ne suis pas sûr que les Boulonnais comprennent votre vote ! Je serais vous, je m'absentierais !

Voter contre le fait que nous demandions une gare de ce grand réseau francilien structurant me paraît un peu particulier. Mais chacun est libre de faire ce qu'il veut !. Et ceci pour une simple question de calendrier qui ne relève ni de moi, ni de vous. Je ne suis pas sûr que le fait de voter contre empêche de dormir le préfet Leblond !

M. Fourcade

De mon côté, j'attends la réunion du 10 janvier pour me faire une idée définitive. Nous ne participerons pas au vote.

La délibération n°1 est adoptée à la majorité.

Votre contre du groupe @lternance. Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne participe pas au vote.

2. Tarification des activités proposées à la population applicable à compter du 1^{er} janvier 2011.

Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Je vais vous présenter deux délibérations tarifaires importantes. La première concerne les prestations de service, avec une délibération contenant plus de 1 500 tarifs et la seconde concerne la tarification des locaux municipaux, comportant, elle, 500 tarifs.

La délibération n°2 vous a été remise sur table avec quelques modifications à la marge que nous trouvons importantes de préciser. En effet, cette délibération a été conduite dans l'esprit d'élaborer et de proposer des tarifs adaptés à la réalité sociodémographique de notre commune. C'est le fruit d'un long travail et nous avons pris en compte la réalité des dépenses en coût direct et non pas en coût complet pour les secteurs d'activités qui la concernent. Lorsque nous prenons ces dépenses de 17.7 millions d'euros, nous nous apercevons que nous avons simplement un taux de couverture moyen de 35 %.

L'étude a été conduite de façon à rééquilibrer le rapport utilisateur - c'est-à-dire les personnes bénéficiant de la prestation proprement dite - et contribuables (donc par le biais des impôts) - en appliquant une réforme qui soit justement proportionnée aux quotients familiaux, en respectant les tranches les plus faibles.

Vous trouverez en page 2 le détail des principes ayant conduit le maintien de la solidarité envers les familles, tels que les tarifs de la restauration scolaire, la gratuité de l'étude de tranche A et B, des grilles tarifaires plus équitables pour les seniors et la pérennité du système d'aide pour les naissances multiples.

Par ailleurs, en ce qui concerne la pratique sportive, les tarifs s'appliquent et l'encouragement pour l'accès à la culture pour tous a été maintenu.

Enfin s'agissant de la date d'effet, la majorité de ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2011. Le Top et le Carré Belle Feuille ont, quant à eux, des tarifs applicables à partir du 1^{er} juin 2011, c'est-à-dire à la nouvelle saison 2011-2012.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Un débat a eu lieu, mettant en lumière un avis unanime de l'ensemble des élus sur la pertinence de la démarche et sa poursuite dans la durée. Une recherche commune de créer des tarifs spécifiques pour les Boulonnais a été proposée, incluant pourquoi pas les autres habitants de GPSO, afin de les privilégier, notamment en termes d'accessibilité pour les activités où d'importantes listes d'attentes sont constatées.

Des tarifs particuliers pourraient aussi être mis en place pour les non Boulonnais qui travaillent dans notre Ville. Plus précisément, le Groupe @lternance a manifesté son étonnement sur certains écarts, trouvant notamment trop importante la progression proposée, parfois pour la tranche C, de revenus et trouvant inexplicables les évolutions des tarifs des activités des séniors. En effet, ces derniers présentent des baisses plus ou moins notables, comme pour les prix des spectacles, toutes tranches de revenus confondues.

Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt réitère, quant à lui, son désaccord sur le fait que les tarifs web soient supérieurs de 1 € au tarif appliqué au guichet.

Mme Vétillart, rapporteur de la Commission des Finances :

Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé des précisions sur le rééquilibrage entre les usagers et les contribuables, notamment sur le pourcentage d'augmentation des tarifs. Il a été répondu qu'il n'est pas possible de déterminer un pourcentage moyen d'augmentation car les hausses ont été différenciées entre activités et en fonction des tranches du quotient familial. Il a été vérifié que chaque augmentation est acceptable en valeur et que même après ce réajustement, les tarifs des activités municipales restent bien inférieurs à ceux des villes voisines.

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Nous avons discuté de cette délibération en commission. Je constate que vous avez fait un certain nombre de modifications et que vous avez apporté quelques précisions dans la nouvelle délibération, donc nous la voterons.

Mme Bauche

Je vous remercie d'avoir tenu compte de nos propositions et d'avoir au moins augmenté proportionnellement les services aux non Boulonnais, comme aux Boulonnais. En revanche, dans la délibération trouvée sur table, je ne trouve pas si vous avez révisé les tarifs des occupations des motos sur les trottoirs.

M. Baguet

Il s'agit de la troisième délibération Madame Bauche ! Je vous redonnerai la parole à la troisième. Pour celle-ci, je mets aux voix.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité, le groupe Alternance votant contre..

3. Révision des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1^{er} janvier 2011.

Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Cette deuxième délibération porte cette fois sur tout ce qui concerne les locations immobilières, taxes et redevances de voiries - d'où la question de Madame Bauche - et la vente de services ou de prestations diverses proposées par les services municipaux.

La hausse moyenne proposée ici est proche de l'inflation, de l'ordre de 2 %, sous réserve des arrondis car lorsque l'on arrive avec des centimes d'euros, ce n'est pas très simple.

Ces 500 tarifs différents trouvent eux une application générale au 1er janvier 2011, à l'exception des tarifs fixés par arrêté ministériel (où nous nous conformons à la loi), et des tarifs du journal BBI, qui restent tels qu'ils étaient fixés précédemment.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Ce dernier, favorable au niveau global de hausse proposé, ne comprend pas la baisse des taxes pour occupation du domaine public par les deux roues motorisées, occupation qui constitue pour lui un réel désagrément pour la population de notre Ville. Par ailleurs, il demande à ce que les motos stationnées sur le trottoir soient verbalisées systématiquement, de nombreuses places sur la chaussée leur étant maintenant réservées. Une simple question a été posée sur le motif de la baisse de la location d'espace du musée Paul-Belmondo.

Mme Vétillart, rapporteur de la Commission des Finances :

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Sur les scooters, je vais vous répondre tout de suite. Il est vrai que je suis très embêté. Je ne sais pas si vous vous rappelez de notre conseil municipal du 25 mars 2010, où Monsieur Fusina avait fait remarquer que nous avions un tarif de 40 € du mètre linéaire pour le stationnement des scooters. A l'époque, il nous avait proposé de doubler ce tarif et donc de le passer à 80 €. Je trouvais que cela était beaucoup, puis finalement, nos débats s'enrichissant des réflexions des uns ou des autres, nous avons pris comme référence le tarif du stationnement sur la voie publique. Ainsi, la place de stationnement en zone rouge rapporte aujourd'hui au concessionnaire et à la Ville, 3 400 € par an.

Par ailleurs, nous avons donc considéré que le contribuable n'avait pas à compenser le manque à gagner des places de

stationnement des deux roues. De plus, une autre personne de l'assemblée avait également dit à l'époque qu'il n'était pas pertinent de faire le même tarif entre le trottoir et la voie publique. Et puisque nous étions unanimes sur le fait d'avoir de moins en moins de scooters sur les trottoirs, il fallait décourager ce type de stationnement pour éventuellement le repousser sur la voirie. Nous avons donc rajouté 10 € et étions ainsi à 340 € sur la voirie et à 350 € sur les trottoirs.

Je me rappelle aussi que cette délibération avait été votée à l'unanimité et que nous avons eu un problème de communication, puisqu'elle n'a pas été transmise aux professionnels de la Ville. De plus, la recette municipale n'a émis les titres que très tardivement et ceux-ci sont finalement arrivés entre fin octobre et mi-novembre. Effectivement, avec les fêtes de Noël, cela a été une mauvaise surprise, puisque ceux qui, avant, payaient 40 € du mètre linéaire sont passés à 350 €, soit neuf fois plus.

Parmi les titres émis, un marchand de deux roues m'a écrit pour me signaler qu'il était passé de 1 200 € à près de 9 000 € d'un seul coup, puisque ce titre de recettes est arrivé tardivement. J'ai donc demandé que l'on puisse trouver une solution pour essayer de lisser sur deux ans ce paiement et l'on m'a expliqué qu'il n'y en n'avait pas. En effet, à partir du moment où le titre a été émis, les gens doivent payer. La seule solution serait de diminuer un peu sur l'année 2011, ce qui permettrait de rééquilibrer sur 2010 et 2011.

C'est donc pour cela que nous vous proposons de baisser à 270 € par rapport aux 350 € sur l'année 2011, pour que l'addition totale de 2010 et de 2011 soit moins difficile à supporter pour ces commerces, qui en ce moment sont en perte d'activité, puisqu'ils vendent moins de deux roues qu'auparavant.

Si le conseil municipal souhaite que la Ville reste sur les 350 € de l'année dernière, je n'y vois aucune objection. Je pensais simplement que c'était un geste que nous pourrions faire vis-à-vis des professionnels car en effet, le passage de 40 € à 350 € est assez difficile. Si vous acceptez de passer de 270 € à 350 € sur 2011, je vous propose bien entendu de revenir à 350 € en 2012.

Je reconnais que cela est un peu difficile à expliquer mais il faut être très transparent sur ce point et admettre que nous avons eu un défaut de communication. Certes, les délibérations sont publiques, chacun peut en prendre connaissance, elles sont affichées, nous en parlons dans BBI mais nous n'envoyons pas non plus une lettre à chaque Boulonnais dès qu'une délibération le concerne. Dans le cas présent, compte tenu du faible nombre de professionnels, il est vrai nous aurions peut-être pu le faire.

Je voulais juste vous expliquer pourquoi nous avons fait cette proposition sur 2011.

Mme Bauche

Je comprends très bien toutes vos raisons et je reconnais que ces retards sont dommageables. En revanche, ces marchands de motos ont l'habitude de mettre leurs deux-roues sur les trottoirs pour qu'ils soient plus visibles à la vente. Si tous les commerçants de Boulogne en faisaient autant ou si Roc-Eclerc sortait aussi ses cercueils, nous n'aurions plus de trottoirs ! Donc si l'on conçoit que nous ayons eu ce problème technique et que l'on accepte votre solution, pourrait-on avoir une attitude assez incitative pour leur proposer de diminuer leur implantation sur le trottoir, de façon à récupérer un peu d'espace pour tous les autres usagers, en l'occurrence les piétons ?

M. Baguet

Madame Bauche. Je crois que nous sommes unanimement d'accord dans ce conseil municipal pour reconquérir l'espace public. En effet, il n'est pas acceptable de voir des scooters - bien souvent en attente de réparation pour les commerces de deux roues - sur les trottoirs. De plus, il faut distinguer les entreprises de coursiers ou de pizzas de ceux qui stockent les scooters en réparation durant des jours. Nous devons donc continuer à durcir notre attitude et c'est d'ailleurs ce que nous faisons avec la police municipale. Je vois de temps en temps passer les relevés des PV distribués et je peux vous assurer qu'à l'heure actuelle, les PV de déjections canines, d'encombrants et de scooters tombent fortement. Il y a même des entreprises boulonnaises verbalisées car elles sortent des encombrants devant chez elles, ce qui d'ailleurs n'est pas trop difficile à identifier pour la police municipale. Mais je vous assure que nous durcirons notre action énormément.

En revanche, si vous voulez que nous revenions à 350 € comme c'était avant, nous pouvons le faire mais cela est un peu douloureux pour les entreprises. M. Fusina, qu'en pensez-vous ?

M. Fusina

Il est vrai qu'il y a eu un problème de communication, puisque ma proposition était beaucoup moins audacieuse que celle qui a été retenue. En effet, je proposais simplement de doubler. Aussi, comme nous sommes sensibles à votre argumentation pour la diminution du prix de stationnement pour 2011, nous vous suivons, à condition que, dès l'année prochaine, vous réaligiez le tarif. En effet, il s'agit tout simplement d'une simple mesure d'égalité de traitement.

Mme Cardetas

Je constate que nous augmentons tous les tarifs et que vous diminuez ceux-là. Et l'année prochaine, vous allez les remettre à 350 €. Je pense qu'il serait plus judicieux de les laisser au même tarif (350 €).

M. Tellini

Je suis quand même un peu concerné et j'ai l'impression qu'ici, il y a des personnes qui ne connaissent pas le climat

économique dans lequel nous vivons aujourd'hui. Je vous rappelle qu'une vingtaine d'entreprises touchées par ces mesures se sont manifestées et qu'elles n'ont pas compris que d'un paiement moyen (entre 500 et 1 200 €), elles sont passées à dix fois plus. Or aujourd'hui, les entreprises ne peuvent pas payer dix fois plus.

Vous avez fait un geste dans leur direction et je vous en remercie car c'est également la mienne. D'autre part, je préciserai au passage que je ne me suis pas rapproché de vous pour vous demander une telle baisse de tarif. Je préfère le préciser car j'ai cru comprendre que cela traversait l'esprit de certains. Néanmoins, je trouve que cette baisse n'est pas suffisante mais vous avez quand même fait un geste, ce dont nous vous remercions.

M. Gardillou

Je rappelle juste qu'un de nos objectifs lors de notre arrivée aux affaires, était la reconquête de l'espace public. Or, force est de constater que la route de la Reine est en train de devenir, à regret, le Rungis du scooter de l'Ouest parisien. Je pense qu'en toute compréhension, avec les règles économiques actuelles et les difficultés que nous connaissons, nous devons quand même rester sur cette philosophie de reconquête de l'espace public, tant pour les personnes marchant sur les trottoirs avec leurs poussettes, que pour les non-Bouloonnais se rendant dans les commerces de la ville.

M. Baguet

Je reconnais que ce « yoyo » n'est pas très explicable et que cela est un peu difficile. En effet, je souscrivais dans un premier temps à la solution qui m'a été soumise mais je pense qu'il vaudrait mieux que je pose la question au directeur de la comptabilité publique et du receveur municipal, puisque j'ai la chance de les rencontrer demain. Je leur demanderai s'il est possible d'envisager un étalement des paiements car je pense que nous pouvons négocier cela.

Pour l'instant, je vous propose de maintenir les 350 €. Nous modifions donc la délibération et j'essaierai d'obtenir un étalement des paiements.

M. Tellini

Juste une dernière remarque. Le conseil municipal a délibéré en mars dernier et les titres qui ont été émis l'ont été au 1er janvier. C'est à dire que nous avons décidé d'augmenter à la fin du premier trimestre et que les gens ont reçu une facture sur l'année entière. Donc première question, est-ce parfaitement régulier ?

Certes vous avez fait un geste mais il n'est pas énorme. En effet, je vois des personnes disant que tout le monde a été augmenté de 2 % à 3 % mais dans le cas présent, nous avons multiplié par dix ! Et nous sommes en train de nous émouvoir en disant que nous allons faire des malheureux en augmen-

tant tout le monde et que nous allons diminuer les tarifs pour ces commerçants. Mais cela est grotesque !

M. Baguet

Monsieur Tellini, je reste sur ma proposition. Et je vous assure que s'il y a des difficultés de paiement, je suis prêt à voir cela avec les services financiers compétents. Mais je crois qu'il faut rester sur 350 € car autrement, la population bouloonnaise ne comprendrait pas.

Mme Vouette

Je suis désolée Monsieur Tellini mais je pense qu'un conseiller municipal concerné par une délibération, ne participe pas à la discussion par principe.

Mais je voudrais quand même reprendre un de vos arguments car effectivement, je pense que nous devons faire attention à ne pas appliquer la tarification votée en mars sur le premier trimestre. Il paraîtrait normal que nous n'appliquions pas de règles rétroactives.

M. Baguet

J'ai bien entendu cet argument et je pense qu'il peut-être tout à fait recevable. Je mets aux voix la délibération corrigée.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4. Zac Seguin Rives de Seine - constitution de groupements de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - autorisation donnée au maire pour signer la convention de groupement correspondante.

Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne la ZAC Seguin Rives-de-Seine où vous savez que des travaux sont en cours. Vous savez également que la Ville devra recevoir des équipements publics et que pour l'instant, ce sera surtout à GPSO de les recevoir, même si par la suite ils reviennent à la Ville, puisque nous aurons une approche globale sur cette ZAC.

Il est donc proposé de recourir à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sous forme d'un groupement de commandes Ville-GPSO, de façon à avoir un interlocuteur unique. Il s'agit également d'approuver la constitution et le fonctionnement de ce groupement de commandes et d'accepter que le coordonateur soit GPSO. Cela permettra de réceptionner les travaux, d'assurer les travaux complémentaires nécessaires des équipements et de mettre en place les ressources financières.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Vétillard, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5. Constitution d'un groupement de commandes réunissant la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, de Chaville, d'Issy-les-Moulineaux, de Sèvres, de Vanves et de Ville d'Avray en vue de la passation d'un marché relatif à des prestations d'entretien, de contrôle de la sécurité, de création et de rénovation des aires de jeux situées dans les écoles, les crèches, les parcs, les jardins, les stades et les squares du territoire des collectivités concernées.

Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

L'objet de cette délibération est de proposer une mutualisation des besoins pour toutes les villes de GPSO, sauf Meudon qui a gardé une spécificité en matière d'espaces verts. Effectivement, GPSO a la compétence facultative pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des espaces publics dédiés aux espaces verts et boisés.

Il s'agit donc de déterminer l'ensemble des besoins pour réaliser un marché global. Par la suite, chaque ville serait donneur d'ordre et suivrait directement la partie qui la concerne en matière de commandes.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Vetillard, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6. Personnel communal - mesures diverses - tarifs du restaurant municipal à compter du 1^{er} janvier 2011.

Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte dix points :

- Le premier porte sur l'actualisation des effectifs avec la transformation de dix postes.

- Le deuxième, sur la proposition d'évolution de la situation statutaire d'agents déjà en poste. Cela concerne cinq personnes et il est proposé de passer sur un contrat de trois ans, puisqu'ils sont renouvelés depuis plusieurs années sur des arrêtés d'auxiliaire. Cela leur permettra d'entrer dans la fonction publique en passant les concours. De plus, ce point concerne également sept professeurs d'arts plastiques, dont deux sont à temps complet et cinq à temps non complet. Ils sont rattachés au service administration générale de la direction de la culture.

- Le troisième point concerne le recrutement de deux agents ayant des compétences particulières, dont l'un est actuellement en poste et passe de la fin d'un contrat en CDD à un CDI.

- Le quatrième point porte sur l'acceptation de la mise à disposition d'agents auprès du COS et concerne un agent à temps complet et un autre à 30 % de son temps de travail.

- Le cinquième point concerne la mise à jour de la liste des logements pour nécessité ou utilité de service, avec deux attributions de logements, ainsi que la mise à jour pour les directrices de crèches bénéficiant de logement au titre de la nécessité absolue de service, à l'utilité de service.

- Le point six est délibéré en attente d'un décret concernant la prévoyance. Nous l'attendions pour la fin de l'année mais il n'est pas passé. C'est une dépense de l'ordre de 47 000 € permettant aux agents municipaux le désirant de bénéficier d'une mutuelle de fonctionnaire.

- Le point sept concerne la révision du restaurant municipal, avec une hausse partagée entre usagers et la Ville. La hausse est de 1.62 %.

- Le point huit porte sur la fixation à 100 % des taux d'avancement de grade, sachant qu'ainsi, nous nous offrons toute latitude pour pouvoir nommer les personnes en fonction des postes disponibles, des résultats et des besoins de la collectivité.

- Le point neuf porte sur l'ajustement des heures supplémentaires en autorisation de déplafonnement et concerne quatre services.

- Le point dix concerne la proposition du règlement de fonctionnement des assistantes maternelles, avec un projet de CDI. Ce sujet a été débattu avec les assistantes maternelles et porte sur 70 assistantes.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Plusieurs questions d'ordre réglementaire ont été posées auxquelles il a été répondu. Ainsi, il a été rappelé que l'article trois de la loi du 26 janvier 1984 précise qu'un auxiliaire est un agent recruté pour remplacer momentanément un fonctionnaire absent. Il repart dès le retour du dit fonctionnaire et si ce n'est pas le cas, un CDD renouvelable une fois peut lui être proposé. Au-delà, le troisième contrat éventuel doit être un CDI.

Deuxième point réglementaire. Pour tout poste à pourvoir, sont analysés tout d'abord les CV des agents titulaires intéressés, puis ceux des autres agents.

Enfin dernière précision, les logements de fonction peuvent être concédés pour utilité de service ou pour nécessité absolue de service. Dans le premier cas, le fonctionnaire s'acquitte mensuellement d'une somme déterminée sur la base de la valeur locative. Dans le deuxième, il ne paye pas de loyer. L'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 précise que dans une ville de la taille de Boulogne-Billancourt, peuvent être attribués un logement au directeur général des services, un logement à un directeur général adjoint des services et un au directeur de cabinet. Par ailleurs, à l'étonnement du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, sur la proposition d'augmentation des autorisations de déplafonnement des heures supplémentaires, il a été répondu que celles-ci avaient diminué par rapport à l'an dernier.

Mme Vetillart, rapporteur de la Commission des Finances :

Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à connaître les conséquences financières de la modification du tableau des effectifs.

En ce qui concerne le point trois, il a été précisé qu'il s'agissait d'un recrutement pour un poste et d'une consolidation (passage d'un CDD à un CDI) pour l'autre poste.

La commission a émis un avis favorable, les Groupes unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Nous voterons la délibération, excepté pour le point trois, sur lequel nous nous abstenons.

M. Tisseyre

S'agissant de l'explication de vote de notre groupe, nous demandons un vote par division.

Point n°1 : Adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Adopté à la majorité. Abstention du Groupe @lternance.

Point n°3 : Adopté à la majorité. Abstentions des Groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance.

Point n°4 : Adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Adopté à l'unanimité.

Point n°7 : Adopté à l'unanimité.

Point n°8 : Adopté à l'unanimité.

Point n°9 : Adopté à l'unanimité.

Point n°10 : Adopté à l'unanimité.

7. Maison communale des syndicats de Boulogne-Billancourt - 245 bd Jean-Jaurés - affectation des locaux - autorisation donnée au maire pour signer tous les actes afférents.

Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Vous connaissez tous probablement un immeuble de bureau situé au 245 Bd Jean Jaurés appelé la « maison des syndicats ». Cet immeuble a été mis à disposition des organisations syndicales depuis 1961. Or aujourd'hui, nous avons été saisis par deux associations. En effet, vous savez que l'an dernier le rez-de-chaussée et la moitié du premier étage de cet immeuble ont été mis à disposition des Restos du Cœur. Cette année, nous souhaitons répondre aux besoins de l'association CEBIJE, dont l'objet vise à l'éducation et à la formation humaine de nombreux jeunes de Boulogne-Billancourt. Par ailleurs, nous avons également été saisis par les Restos du Cœur qui souhaitent pouvoir loger leurs services administratifs.

Nous avons donc eu plusieurs réunions avec les syndicats et avons réuni la commission de gestion de la maison des syndicats. Suite à cela, nous nous sommes mis d'accord pour libérer l'intégralité du quatrième étage pour l'association CEBIJE et conserver un bureau au premier étage, ainsi que la totalité du deuxième et troisième étage pour les syndicats.

Voilà ce qui est aujourd'hui proposé, sachant que ces réunions ont eu lieu et que normalement, les syndicats doivent nous remettre demain, leur proposition de répartition à l'intérieur même de ces surfaces.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a souhaité avoir confirmation de l'installation de l'association CEBIJE et d'autres associations dans cet immeuble, ce qui a été fait. Par ailleurs, il aimerait savoir si les modalités de répartition des bureaux entre les différentes organisations syndicales découlaient de la loi ou d'une convention spécifique.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt voudrait connaître la surface disponible totale de l'immeuble, objet de

cette délibération et que soit fait un point global de son occupation.

Mme Vouette

Pourriez-vous nous préciser ce qu'a donné la concertation avec les syndicats et quelle est leur position sur ce nouvel aménagement ?

M. Fourcade

Nous avons un accord qui donnait davantage de place aux associations, notamment dans l'utilisation des salles de réunions. Or, dans la délibération, je vois que ces salles sont utilisées par les organisations syndicales. Le constat est qu'une seule de ces organisations occupe les locaux, les autres ne venant que très rarement. Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. Tisseyre

Juste une remarque. Nous avons posé un certain nombre de questions lundi soir lors des commissions. Effectivement, elles sont traduites par le rapporteur mais nous aimerions avoir des réponses.

M. Baguet

Il n'y a pas de problèmes, nous allons vous répondre. Sur quoi voulez-vous des réponses ? Sur la surface ?

M. Tisseyre

Non, pas du tout mais nous aimerions avoir les réponses des questions que nous posons régulièrement aux commissions le lundi soir. J'ai par exemple demandé le planning pour savoir quelles associations allaient être concernées.

Mme Belliard

Aux différentes réunions que nous avons eues avec les syndicats, étaient présents, la CGT, la CFDT, la CGC, FO et le syndicat autonome. Les syndicats ont bien compris la nécessité pour la Ville de mieux rentabiliser cet immeuble, ils ont d'ailleurs reconnu bien volontiers ne pas l'utiliser dans sa totalité. Par ailleurs, nous avons de toute façon l'obligation de redistribuer les bureaux, compte tenu des résultats des dernières élections prud'homales. En effet, nous n'avons pas fait cette commission juste après ces élections mais nous devons prendre en compte les résultats obtenus sur la ville de Boulogne-Billancourt.

Jusqu'à présent, les bureaux étaient donc répartis en fonction du nombre de voix obtenues par chaque syndicat. Nous avons donc refait les calculs, ce qui changeait quelque peu la répartition actuelle. Et suite au prorata et au regard du nombre de bureaux restant - puisque notre souhait était de libérer le quatrième étage pour accueillir le CEBIJE et le premier étage

pour permettre aux Restos du Cœur de finir leur installation (surtout qu'ils sont logés par la Ville, dont le bail arrive à échéance à la fin du mois de janvier) -, c'est donc à eux de refaire la distribution, compte tenu des résultats des prud'hommes.

Nous avons donc fait quatre réunions avec eux et ils doivent nous donner demain leur répartition de bureaux. Il faut aussi savoir que nous concrétiserons ces nouvelles bases par une convention qui sera signée avec chaque syndicat. S'agissant de la surface de l'immeuble, elle est de 1 000 m².

M. Baguet

Il faut être honnête sur ce dossier. Ce bâtiment coûte 40 000 € de fonctionnement par an à la Ville et cela fait des années que ça dure. De plus, lorsque je l'avais visité le vendredi de l'Ascension, j'étais tombé sur des syndicats venant de Bordeaux ou d'ailleurs. Je leur ai demandé ce qu'ils faisaient ici, puisque ce bâtiment est soi-disant prévu pour l'union locale. Sur le principe, nous sommes chez nous dans ce bâtiment et nous consentons à accueillir des organisations syndicales. Nous n'avons d'ailleurs pas d'obligation à le faire. La seule obligation légale que nous avons est d'accueillir des syndicats municipaux pour le personnel mais pas du tout pour les unions locales non Boulonnaises.

Je leur ai donc demandé de prévoir des locaux pour les Restos du Cœur. La réponse des syndicats a été de m'attaquer en justice en saisissant le tribunal administratif. Ce dernier a été très clair dans sa réponse en disant que la Ville pouvait disposer comme elle l'entendait de ces locaux municipaux. Non contents de ce jugement, ils ont saisi le conseil d'Etat, grâce à une procédure exceptionnelle accordée aux syndicats en référé. Ils ont perdu au conseil d'Etat. Aujourd'hui, nous pourrions très bien les faire partir purement et simplement du bâtiment. Nous avons essayé de trouver un compromis en disant qu'ils pouvaient encore rester un peu, le temps qu'ils s'organisent. De plus, sachant qu'il y a un syndicaliste âgé qui ne peut pas monter dans les étages, nous lui avons concédé l'utilisation provisoire du bureau n°10. Bien évidemment, cela ne doit pas durer.

Le bâtiment fait 1 000 m² hors parties communes et 357 m² sont réservés aux Restos du Cœur (35 %) et 200 m² au CEBIJE (20 %). Il reste environ 45 % pour les syndicats mais cela ne durera pas éternellement. Ils nous ont déjà attaqué en justice à deux reprises et ont perdu deux fois. Nous sommes encore bien gentils de les laisser dans les lieux.

Nous faisons une petite concession mais nous avançons petit à petit car il s'agit d'un dossier difficile. Mes prédécesseurs maires l'ont bien connu et il n'est pas normal que le contribuable de Boulogne-Billancourt paye 40 000 € pour les syndicats. Il ne fallait pas nous attaquer en justice. S'ils ne sont pas d'accord sur la nouvelle proposition, nous les mettrons dehors purement et simplement.

M. Fourcade

Ce qui m'inquiète c'est ce qui est dit dans la délibération, que les salles de réunions sont utilisées soit par des organisations syndicales, soit par les associations. A ce moment là, nous serions plus forts pour discuter dans le sens que vous venez d'indiquer. Je pense qu'en mettant que les salles de réunions soient utilisées par toutes les organisations, sans parler des associations, vous affaiblissez la position de la Ville.

M. Baguet

Effectivement, sauf que nous indiquons : « dans le cadre d'un planning établi par la commission administrative ». Autrement dit, ils font une demande de salle pour des réunions spécifiques en fonction de leurs besoins et le reste du temps, c'est bien la Ville qui gère les salles de réunions.. Nous pouvons peut-être tourner la phrase différemment pour rappeler que : « les salles de réunions sont gérées par la Ville et mises à disposition pour les organisations syndicales dans le cadre d'un planning établi ».

M. Fourcade

Et des associations !

M. Baguet

Bien évidemment. Mais nous ne sommes pas obligés d'accueillir uniquement des associations. Par exemple, un petit immeuble de quartier ayant besoin de faire une réunion syndicale peut le faire. Nous pouvons mettre : « notamment des associations ».

M. Fourcade

D'accord.

M. Baguet

Il faut que ce bâtiment serve à l'ensemble des Boulonnais et non pas uniquement à quelques organisations syndicales.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8. Travaux dans les bâtiments communaux - autorisation de solliciter des subventions d'investissements.

Monsieur Henri Ricard, Maire-Adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

La Ville entreprend chaque année des travaux dans les bâtiments communaux. Le Centre National de Développement du Sport (CNDS) accorde des cofinancements pour les travaux d'accessibilité réalisés dans les bâtiments

sportifs, dont les montants peuvent atteindre jusqu'à 50 % de la dépense subventionnable.

Par ailleurs, le conseil général des Hauts-de-Seine apporte son soutien aux travaux réalisés dans les bâtiments communaux. Les subventions départementales d'investissements sont accordées en fonction de la nature des travaux. Il peut s'agir des natures de travaux suivants :

- travaux de sécurité ;
- grosses réparations ;
- travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- travaux d'aménagement ;
- travaux d'accessibilité ;
- travaux de construction ;
- travaux d'acquisition.

Le taux de cofinancement varie entre 21 et 40 % du montant total des travaux hors taxe selon l'affectation des bâtiments (sportifs, éducatifs, culturels...).

Plusieurs opérations de travaux dans les bâtiments communaux qui seront proposées au vote du budget en mars 2011, sont susceptibles de remplir les critères d'éligibilité au soutien financier du Département et du CNDS. Une liste de ces travaux a été dressée, elle est jointe en annexe.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser le maire à solliciter des subventions auprès du Conseil général et du CNDS pour l'ensemble de ces travaux. Les demandes concernant des opérations qui ne seront finalement pas validées lors du vote du budget en mars prochain seront bien entendu classées sans suite.

Je vous remercie

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Vétillard, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9. Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2010 - budget principal et budgets annexes - remise gracieuse de dettes - attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (cucs) - attribution d'une subvention de fonctionnement - admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - autorisation donnée au maire pour signer la convention de partenariat avec Dexia.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Nous trouvons donc plusieurs articles dans cette délibération :

- L'article 1 relatif à la décision modificative n°2.
- L'article 2 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Social pour un montant de 35 000 €.
- Dans l'article 3, il vous est demandé d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Comme un poisson ».
- Dans l'article 4, il vous est demandé de valider des remises gracieuses à différentes familles de créances détenues par la Ville pour un montant total de 2 203 €.
- Dans l'article 5, il vous est demandé d'approuver le montant définitif des admissions en non-valeur, de titres et de créances irrécouvrables pour un montant de 187 000 €.
- Dans l'article 6, il vous est demandé d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec Dexia.

S'agissant de la décision modificative n°2, comme il est fréquent, nous vous avons mis dans l'ensemble des délibérations le rapport relatif à cette DM 2. Les points suivants méritent d'être mis en exergue :

En 2010, la DM 2 a pour principale caractéristique d'améliorer de façon significative l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement, soit 2.7 millions d'euros, tout en réduisant le recours à l'emprunt du budget principal à hauteur de 6.3 millions et du budget annexe piscine-patinoire à hauteur de 2 millions.

La progression de cet autofinancement résulte d'une maîtrise des dépenses courantes nettes des reversements au budget annexe de 2 194 000 €. Elles ne progressent que de 42 K€. Cette petite progression résulte d'une part de l'augmentation due aux fluides et à un hiver rigoureux et d'autre part, annulée par des frais financiers moindres.

Second point significatif de la progression de cet autofinancement, l'augmentation des recettes de fonctionnement pour un montant net de 5 millions d'euros, notamment et principalement grâce à la reprise exceptionnelle du marché immobilier en 2010.

En ce qui concerne la réduction de la prévision d'endettement, elle provient pour partie des ressources complémentaires dégagées en fonctionnement (2.7 millions) et de l'actualisation de l'échéancier des crédits de paiement.

Suite à la remarque de Monsieur Tisseyre je souhaite apporter des réponses aux différentes questions posées en commission. Pourquoi une diminution (page 19) de la maquette budgétaire crèches-garderies en fonctionnement ? Ces crédits ont essentiellement été enlevés car la section avait

été trop dotée au budget en raison de la fermeture temporaire des crèches Niox-Château et Glycines (fermeture de section suite à des congés maternité du personnel encadrant).

Pourquoi une baisse (page 33) en investissements sur le budget de la culture ? Cette réponse se trouve dans le rapport page 13. Il s'agit de la restitution des crédits de paiement sur l'opération Belmondo (525 K€), sur les réparations Landowski (300 K€), sur le transfert de la porte de la Fac de médecine (44 K€) et sur l'abandon du projet SMAC de l'île Seguin (80 K€).

Pourquoi (page 37) une diminution en investissements des places regroupées ? Cette restitution de crédit concerne l'opération Maître-Jacques (560 K€) et les études relatives au groupe scolaire Billancourt (- 60 K€) et Besançon (- 20 K€). Ces restitutions de crédits seront reportées sur 2011.

Pourquoi une diminution (page 38) à hauteur de 879 000 € en investissements ? Là-aussi, c'était inscrit dans le rapport mais sous une forme qui n'était peut-être pas assez explicite. Donc - 525 K€ pour l'opération Belmondo, - 300 K€ pour l'opération Landowski et - 44 K€ pour le transfert de la porte de la Fac de médecine.

Enfin, pourquoi (page 4) les dépenses de fonctionnement augmentent de 5 185 000 € ? En réalité, il y avait un mauvais libellé sur la maquette de virement. Il fallait comprendre la « section d'investissement » et non pas « la section de fonctionnement » tel que c'était inscrit.

Par ailleurs, on trouve des opérations de subvention du budget principal au budget annexe. C'est le point significatif de cette DM 2, puisque c'est un axe majeur que nous avons marqué politiquement dans le fait d'entamer le plus vite possible le désendettement des budgets annexes. Et donc notre augmentation des charges de fonctionnement provient de cette subvention du budget principal au budget annexe, pour entamer, à hauteur de 2 millions, le désendettement du budget annexe piscine-patinoire.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Des précisions ont été apportées sur l'association « Comme un poisson ». La Boulonnaise soutenue sera la première femme à se lancer dans cette course. Le retour prévu avec la classe élémentaire consiste en un suivi au jour le jour de la sportive.

Il a par ailleurs été indiqué que l'association AFI a pour objectif de faciliter l'accès au droit des étrangers. L'association Oppelia trait d'union se donne pour mission la prévention de la toxicomanie et élabore des actions à caractère éducatif très précoce. Enfin, l'association le Hublot-les Héliades se consacre

à la recherche d'insertion par le théâtre.

Mme Vétillard, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe @lternance, à partir de la maquette budgétaire, s'est étonné de la diminution de 4,5 millions d'euros des dépenses d'investissement et de l'augmentation de 5 millions d'euros des dépenses de fonctionnement.

Comme l'a rappelé Madame Dubost, la baisse des dépenses d'investissement s'explique par un report des opérations d'investissement sur l'année 2011 et la hausse des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par la subvention de 2,2 millions d'euros du budget principal au budget annexe piscine-patinoire, subvention permettant de diminuer le montant du crédit revolving.

Le groupe @lternance a également demandé à avoir des précisions sur certaines lignes de la maquette budgétaire et les réponses ont été apportées ce soir par Madame Dubost.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souligné la qualité du rapport. Il a mis en avant la hausse des droits de mutation perçus par la Ville, dont le niveau très élevé est impossible à prévoir. Une baisse sensible est cependant à anticiper car le marché de l'immobilier ne saurait rester à un tel niveau d'activité.

En ce qui concerne l'affectation des crédits de paiement non consommés au désendettement de la Ville, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a émis ses craintes pour le futur.

La commission a émis un avis favorable, les Groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Vincent

« Deux remarques :

D'abord je voulais remercier les services financiers de la ville pour la qualité et la clarté de leur rapport. Sur le fond, finalement vous vous attribuez deux satisfecit. Le premier, c'est une amélioration de l'autofinancement de 2,8 millions. Le deuxième, c'est une réduction de l'encours de la dette de 6,4 millions d'euros sur le budget principal, et d'un peu plus de 2 millions d'euros dont 2 millions sur le budget annexe la piscine patinoire. Que recouvrent ces évolutions ?

Je ferai deux remarques principalement techniques. L'amélioration de ces financements vient essentiellement d'une très forte réévaluation des droits de mutation immobilière de 6 millions d'euros, dont on peut se féliciter. Si on l'ajoute à la précédente, présentée dans la DM1, qui était d'un peu moins d'un million d'euros, au total vous aurez réévalué ce poste de 80%. On se souvient qu'en 2009, vous aviez eu des inquiétudes en début d'année, au moment de voter le budget 2009, et vous aviez choisi la prudence, en évaluant ce poste au même niveau pour 2010 qu'en 2009. C'est difficile, c'est vrai,

mais l'ampleur de la réévaluation est vraiment considérable, représentant plus d'un point de taux de l'impôt ménages. Je rappelle que la moyenne des années précédentes, 2002-2008, était de 11 millions d'euros par an avec un bâti inférieur à celui de 2009-2010. Je ne vous fais pas de critique particulière, je pense simplement qu'il faudrait que, pour le budget 2010, vous présentiez une méthode d'évaluation un peu plus approfondie qu'une simple estimation, pour qu'on essaie de travailler ensemble à affiner la prévision.

La deuxième remarque concerne la réduction de la dette, sur les deux points évoqués précédemment : les budgets annexes, et un solde qui correspond pour partie à l'annulation de crédits de paiement. A l'intérieur de cette opération, qui représente 4,7 millions d'euros, vous avez obtenu du Conseil Général un étalement du paiement d'une contribution qui était due pour l'opération « Maître-Jacques ». Le reste, en revanche – plus de 3 millions d'euros – est constitué de reports de crédits de paiement, opérations dont vous avez pris malheureusement l'habitude depuis 2008. Nous ne sommes pas très favorables à cette méthode, qui consiste à réduire de façon un peu artificielle l'endettement en fin d'année, en sachant qu'il faudra nécessairement le reprendre, puisque les opérations se poursuivront. C'est un débat plutôt technique, mais on peut penser que dans une très grande collectivité comme Boulogne-Billancourt, qui fonctionne en APCP, le mécanisme des CP permet justement d'avoir un peu de souplesse et d'éviter des mouvements de distorsion, qui en l'état ne sont peut-être pas très graves, mais qui peuvent finir par fausser la prévision budgétaire et conduire à des accidents de parcours. La position de notre groupe est de ne pas prendre part au vote ».

M. Fourcade

Nous contestons la méthode paradoxale qui consiste à réintégrer les crédits de paiement non dépensés, sauf lorsqu'il y a un étalement dans le budget car cela oblige à augmenter la masse budgétaire l'année suivante. Nous ne voterons pas le premier point de la décision. Bien entendu, nous voterons le 2, le 3, le 4, le 5 et le 6, puisqu'il n'y a aucune raison de voter contre ce genre de disposition.

M. Fusina

Concernant ce projet de délibération assez hétérogène, puisqu'il y a plusieurs articles, qui d'ailleurs donneront lieu à des votes différenciés, je me réfère à l'article premier de la DM 2. Cette décision modificative a été présentée sur un ton très technique, avec des ajustements et des opérations non bouclées reportées l'année prochaine. Tout ceci est présenté sous le sceau de la rationalité et du pragmatisme budgétaire.

Mais ce que nous constatons à travers cette décision modificative, c'est une diminution de plus de 3 millions de l'effort d'investissement. Alors, quelle était la prévision budgétaire ? Elle était de plus de 23 millions d'investissement. Déjà ces 23 millions d'investissement pour l'année 2010 sont notoirement

insuffisants. Cela fait des années que je le dis, cette ville n'investit pas assez. Pourquoi ? Parce qu'il suffit simplement de comparer l'effort d'investissements de Boulogne-Billancourt avec celui des villes de même strate. Et nous constatons que cet effort d'investissement est de 13 %, alors que celui des villes de même strate est de 25 %, soit quasiment le double. Mais ce n'était que la prévision budgétaire ! Et aujourd'hui, non seulement l'effort en investissement est insuffisant mais en plus, vous le ponctionnez car ce sont 3,5 millions de crédits d'investissement annulés pour l'exercice 2010. Nous en arrivons donc à 20 millions d'investissements, soit 11 %. Autrement dit, indiscutablement, cette ville n'investit pas assez. Cela concerne des opérations sensibles telles que l'enseignement, l'aménagement, les services urbains ou encore la culture.

La deuxième caractéristique - et là vous n'avez pas réussi à rectifier le tir mais c'est aussi la particularité de Boulogne-Billancourt - est le fait qu'à la fois, l'investissement est faible et que les dépenses de fonctionnement sont importantes. Il y a vraiment une contradiction qui n'a pas été levée.

En effet, en dépenses de fonctionnement, nous sommes à 1 388 € par habitant, alors que la moyenne pour la strate est de 1 139 €. En moyenne sur les autres villes, nous avons donc des dépenses de fonctionnement moins élevées et des efforts d'investissement plus importants. Nous, nous faisons strictement l'inverse. Il y a donc là encore une aberration qu'il conviendra de nous expliquer.

De plus, de manière beaucoup plus large, nous considérons que ce que vous proposez aujourd'hui s'inscrit dans une politique. Et je ferai le lien avec deux autres délibérations.

Tout d'abord, en terme global, nous constatons un retrait concernant l'effort de la Ville vis à vis des associations. Par ailleurs, deuxième liaison, concernant les services publics, où là aussi, vous voulez rétablir un nouveau ratio usagers-contribuables extrêmement dangereux. Nous ne pourrions pas vous suivre sur cette pente car le service public ne se partage pas et n'importe qui peut l'utiliser à un moment ou à un autre. Tout cela s'inscrit donc dans le cadre d'une politique que nous ne pouvons pas suivre. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette décision modificative.

Donc article 1, vote négatif. En revanche, nous voterons les autres articles, à l'exception de l'article 6 sur lequel nous nous abstenons. Nous demanderons également une précision concernant la subvention exceptionnelle de 500 € pour la jeune Boulonnaise et aimerions savoir si les conditions de sécurité sont bien respectées car elle va s'engager dans une épreuve extrêmement périlleuse.

Mme Dubost

Je ne me donne pas de satisfécit Monsieur Vincent et je vous remercie d'avoir félicité les services et la qualité du rapport car cette année a été assez dure, particulièrement aux

affaires financières du fait de GPSO, de la fusion et des absences. Mais il n'y a pas de satisfécit. Je suis peut-être très pragmatique avec Monsieur le maire et l'ensemble de l'équipe municipale, sans pour autant en oublier les axes politiques.

Sur les droits de mutation, nous n'avons pas trouvé d'outils en arrivant pour mieux les anticiper et nous sommes en train de les mettre en place. Par contre, nous avons été très pragmatiques en 2009 car nous avons vu avant tout le monde que tout allait se « casser la figure » et cela nous a bien servi.

En 2010, nous avons peut-être été trop prudents mais nous préférons trouver 6 millions en plus plutôt que 6 millions en moins, comme cela nous est arrivé sur d'autres opérations, dont nous avons hérité de votre municipalité.

Quant à la réduction de la dette, je suis franchement désolée que vous ne compreniez pas cette méthode qui est suivie par les principales et les plus grandes collectivités locales. C'est une méthode qui comme elle est utilisée maintenant depuis trois exercices, aurait dû avoir des effets au début. Mais d'une façon ou d'une autre, elle ne peut pas avoir des effets tous les ans car à un moment cela s'arrête. Ce n'est tout de même pas magique ! Ou alors, tout le monde ferait l'AP-CP pour réduire la dette au niveau des collectivités locales et que je sache, nous n'avons toujours pas réduit l'endettement des collectivités locales grâce à cette méthode.

La méthode d'AP-CP permet une meilleure sincérité budgétaire, puisque le budget d'une année ne recense que les dépenses de l'année, ce qui donne un sens au taux de réalisation, auquel vous êtes très attentif d'ailleurs. En effet, elle permet de ne pas gonfler inutilement les reports de dépenses et de recettes et permet surtout un meilleur suivi physico-financier des opérations, pragmatisme que nous assumons.

Nous ne changerons donc pas la méthode d'AP-CP. Nous ne l'avons pas fait pour diminuer facilement la dette mais bien parce que nous y croyons et que nous voulons mieux suivre nos CP.

Enfin Monsieur Fusina, la DM 2 est par définition très technique et Monsieur le maire saura apporter la dimension politique. Et lorsque vous dites que nous ne faisons que 23 millions d'investissements, il ne faut pas non plus oublier ceux que nous faisons pour la SAEM. Nous ne ponctionnons pas les crédits et nous travaillons en amont avec les autres services. Certains d'entre eux se rendent même compte qu'il n'était pas judicieux de dépenser les enveloppes budgétaires telles qu'ils les avaient inscrites et comme ils avaient imaginé les dépenser. Ils préfèrent les décaler et nous pensons que ce pragmatisme est tout à leur honneur. Nous gérons les lignes avec pragmatisme mais nous n'avons jamais ponctionné, décalé ou annulé des crédits. Ils sont tout simplement reportés sur l'année 2011.

Enfin concernant la quasi stagnation des subventions aux associations, il s'agissait d'une recherche d'équilibre entre les

demandes des associations et nos soucis de pragmatisme budgétaire.

M. Baguet

Pour compléter ce que vient de dire Madame Dubost avec beaucoup de pertinence, je tenais d'abord à vous remercier, Monsieur Vincent, pour les compliments que vous adressez à la direction des finances. M. Fusina l'avait également fait à son tour en commission et je le remercie aussi.

Il est vrai que l'année qui vient de s'écouler a été particulièrement chargée pour l'ensemble des services, avec le changement de logiciel Grand Angle, l'élargissement de la communauté d'agglomération à GPSO ou encore le contrôle de la chambre régionale des comptes. Tout cela a donné beaucoup de travail, accru en outre par des absences de personnel ou des mutations. Notre directeur des finances a bien géré ces périodes et à travers lui, je félicite l'ensemble du service. Nous sommes maintenant tout à fait équipés pour gérer encore mieux les mois et les années à venir.

Vous avez fait état de cette bonne nouvelle concernant les droits de mutation mais c'est quelque chose de difficilement maîtrisable. Et le fait de passer de 11.5 à 6.5 millions de 2008 à 2009 avait de quoi inquiéter. D'ailleurs lors de la commission de finances lundi soir, M. Fourcade lui-même a reconnu qu'une hausse aussi importante n'était pas prévisible. Il faut donc se féliciter de cette recette exceptionnelle mais ce n'est pas la seule responsable de la bonne présentation des comptes. Elle vient compléter un effort de rigueur de gestion que nous avons mis en place depuis deux ans et demi et qui se poursuit pour l'instant avec beaucoup de succès. Nous le verrons lorsque nous vous présenterons le compte administratif car nous sommes en train d'établir celui de 2010 et je pense que sur l'ensemble des secteurs, nous avons progressé.

En ce qui concerne les dépenses, Monsieur Fusina, vous dites que nous ne dépensons pas assez en termes de fonctionnement mais j'ai les chiffres de 2009 (chiffres publics du Ministère des Finances) et nous dépensons 1 522 € par habitant à Boulogne-Billancourt. Et la strate dans laquelle nous nous trouvons (communes de plus de 100 000 habitants) est de 1 188 €. Nous dépensons donc 400 € de plus en charges de fonctionnement.

Il va de même pour l'investissement. Je rappelle que sur les dernières années, nous avons dépensé 368 € en 2006 par habitant, 402 € en 2007, 411 € en 2008 et 370 € en 2009. Mais nous restons malgré tout très au dessus de la strate, puisqu'en 2006 elle était de 344 €, de 346 € en 2007, de 314 € en 2008, alors que nous avons augmenté (de 402 à 411 alors que la strate est passée de 346 à 314) et avec nos investissements en 2009, nous sommes quand même au-dessus des investissements moyens car nous sommes à 370 € par habitant contre 333 pour la strate. Donc au contraire, la Ville dépense beaucoup.

En termes de fonctionnement, nous essayons de réguler ces dépenses et comme nos concitoyens, ainsi que le gouvernement, sont appelés aussi à la rigueur, nous devons nous aussi faire des efforts de rigueur de gestion. Nous les poursuivons et bien évidemment, il n'est pas question que nous restions avec une marge aussi importante car nous sommes à 25 % au dessus de la strate nationale en termes de dépenses par habitant. Et grâce à ces efforts de gestion, nous devons petit à petit rejoindre absolument la strate. Cela a d'ailleurs été évoqué tout à l'heure, notamment avec le stationnement payant.

Nous sommes donc effectivement dans une action de dépenses fortes et c'est pour cela que nous voulons réguler. Et si politiquement nous avons fait une pause sur les investissements en 2010, je crois que c'est une bonne chose car nous avons voté ici des dépenses très importantes lors des conseils municipaux des mois d'octobre et novembre, notamment en matière d'équipements sportifs et de la petite enfance. Je rappelle que pour le tennis, les investissements sont de 22 millions d'euros et que pour le stade Le Gallo, nous devrions être autour de 28 millions d'euros. Ce sont quand même 50 millions investis, en plus des crèches et des écoles à venir.

Je crois qu'il est bon de temps en temps de reprendre son souffle et c'est le cas pour l'année 2010. Nous terminons la rédaction de notre plan pluriannuel d'investissements dans tous les secteurs de la ville et à partir de là, nous repartirons sur de nouvelles bases d'investissements. Mais en attendant, profitons des bonnes nouvelles, désendettions-nous et nous verrons après. Il sera toujours temps de réemprunter lorsque nous aurons besoin d'argent pour les investissements.

S'agissant du point 3 et des conditions de sécurité, il s'agit bien sûr d'une course totalement encadrée. Je me suis rendu à la présentation de cette jeune Boulonnaise qui a fait toutes ses études à Boulogne-Billancourt, où vivent également ses parents. C'est un projet encadré par la fédération française et l'ACBB. Ce n'est d'ailleurs pas la première athlète de l'ACBB aviron qui participe à cette épreuve, puisque dans le passé il y avait déjà eu Jean-Luc Tor. C'est donc normal que nous l'accompagnions, d'autant plus que son projet est très axé sur les écoles de la Ville.

Enfin, pour conclure sur le fonctionnement des AP-CP, vous avez raison Monsieur Vincent. Effectivement, les grandes villes de France fonctionnent toutes ainsi. C'est une garantie de lisibilité sur les investissements. Sur le problème de la suppression des reports, je dispose des chiffres des années 2006 à 2009 et par exemple, en crédit de paiement prévus en BP en en DM, ils étaient de l'ordre de 57 millions d'euros en 2006. La réalisation représente 33 millions d'euros. Nous avons donc reporté sur le budget 2006-2007, 20 millions d'euros. En 2007, nous avions 51 millions d'euros de crédits de paiement inscrits en BP et en DM, pour 33 millions d'euros consommés, ce qui à peu de choses près était la même chose. Et là, nous avons 17 millions de reports.

Effectivement, en 2008, nous avons diminué les inscriptions de crédits de paiement, puisque nous n'en n'avons inscrit que 42 millions. Nous avons réalisé 37 millions d'euros et nous avons reporté les règles que nous avons nous-mêmes arrêtées lors d'une séance de conseil municipal (investissements déjà actés ou reports de subventions d'équipement).

Il en va de même en 2009, puisque nous avons inscrit 38 millions d'euros de CP et nous en avons consommé 33. Donc vous voyez bien que chaque année, nous restons dans les mêmes tranches en crédits de paiement.

En termes de lisibilité, il est quand même plus sain d'avoir des crédits de paiements limités en inscriptions - autrement dit, nous réduisons le plus possible le delta entre les inscriptions et la consommation -, plutôt que de traîner des reports de l'ordre de 20 millions d'euros. Car ces reports, il faut bien les financer ! Et nous les finançons comment ? Par l'emprunt. Cela veut donc dire que nous traînons aussi de l'emprunt avec ces reports éternels, ce qui ne paraît pas être de bonne politique.

Il y a une autre possibilité, celle qui a été choisie avant. Nous avons choisi une autre orientation et lorsque vous dites, Monsieur Fourcade, que nous allons nous retrouver un jour en risque au premier trimestre de l'année, je ne le pense pas car à partir du moment où nous calculons au plus près nos crédits de paiement et que nous pouvons en inscrire quelques-uns en reports quasi certains d'être payés, je pense que c'est plus clair. Cela est beaucoup plus facile et nos services y voient également plus clair en ce qui concerne leur feuille de route de l'année en cours et celle de l'année suivante.

En termes d'investissements, lorsque nous inscrivons des AP, c'est pour une période pouvant durer jusqu'à quatre ou cinq ans. Nous avons donc une lisibilité à long terme avec les AP et nous avons la gestion à court terme avec les CP. Cela nous permet de ne pas continuer à avoir des reports aussi importants d'une année sur l'autre. Mais c'est un débat que nous pourrions reprendre quand vous le souhaitez.

M. Fourcade

C'est un conflit doctrinal. Premièrement, nous votons le budget en décembre avec des prévisions. Vous décidez de le voter en mars. Par conséquent, pour réaliser tous les travaux, il est difficile de les lancer en janvier.

Deuxièmement, vous baissez l'emprunt. C'est très bien mais comment allez-vous équilibrer votre budget 2011 ? Vous allez l'équilibrer soit en augmentant la fiscalité, soit en augmentant l'emprunt. Je vous attends donc au prochain budget.

M. Baguet

Nous nous donnons rendez-vous au prochain budget mais je vous assure que nous n'augmenterons pas la fiscalité. Et nous gérons les emprunts au plus près.

M. Fusina

Très rapidement. Il y a divergence sur les chiffres, notamment sur l'effort d'investissement de la Ville et nous, nous maintenons notre position sur ce point. En fait ce sont des investissements qui sont rattachés au budget principal. Nous pouvons aussi intégrer GPSO mais les comparaisons se font pour des villes faisant partie d'une EPCI. Ensuite, il reste les budgets annexes. Et si vous voulez agréger l'investissement des budgets annexes, il faudra aussi intégrer l'emprunt de la SAEM. A ce moment-là, nous augmentons la dette de 100 millions d'euros. Autrement dit, soit nous disons que l'effort d'investissement est plus important mais à ce moment-là, l'endettement est de 100 millions d'euros supplémentaires.

M. Baguet

Les chiffres que je viens de vous donner sont ceux du Ministère des Finances et il n'y a pas les budgets annexes. Lorsque je vous ai parlé des 33 millions d'euros, c'était hors budget annexe. Nous pourrions considérer que les 12 millions d'euros d'investissements versés à la SAEM chaque année pourraient être ajoutés mais comme cela est déjà fait depuis longtemps et que cela continuera encore pendant quelques années, nous n'allons pas tenir compte de ce chiffre. Mais je vous donnerai les tableaux du Ministère des Finances qui ne concernent que les budgets principaux.

Je vous donne référence des chapitres concernés : 920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-931-932-933-934-936-939. En fonctionnement, cela donne donc un total de dépenses de 5 185 076 €, ce qui s'équilibre aussi en recettes avec le même montant.

Ensuite, nous avons les votes par section sur les pages 11 et 12 où l'on retrouve tout le détail. En investissement, sont concernés les chapitres 900 à 914 + 917 et le 919, ainsi que le 95.

Le budget d'investissement s'équilibre à 4 221 000 € en dépenses et en recettes. Et nous retrouvons le même montant en vote de la section investissement (pages 33 et 34).

En AP-CP, nous sommes sur 123 448 496 € en AP et 20 526 310 € en CP.

Point n°1 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et abstention du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

Point n°2 : Adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Adopté à la majorité. Abstention du groupe @lternance.

10. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et détermination du montant de l'allocation de compensation.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui regroupe à parité des conseillers municipaux des sept communes, s'est réunie les 12 janvier et 5 novembre 2010 afin de valider leurs allocations de compensation respectives suite aux nouveaux transferts de compétence.

Au terme du rapport rendu par la CLECT du 5 novembre 2010, le montant de l'allocation de compensation pour la ville de Boulogne-Billancourt au titre de l'année 2010 est le suivant : un montant défini de 47 405 008,00 €

Mme Vétillard, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a indiqué qu'il voterait cette délibération, puisque l'approbation de ce rapport nécessite une majorité qualifiée. Il a cependant été demandé si la Ville n'avait pas été trop honnête dans sa déclaration des charges transférées et a souligné que cette déclaration d'un montant relativement élevé serait intéressante par la suite lorsque la péréquation rentrera en vigueur.

Deux éléments expliquent principalement le montant relativement élevé par rapport aux autres communes de la communauté d'agglomération. Premièrement, le transfert du conservatoire de musique, dont les charges de fonctionnement et de personnel sont significatives. Deuxièmement, l'arrêt des refacturations de personnels à Val-de-Seine. Les autres villes avaient déjà transféré la compétence musique à Arc-de-Seine.

La commission a émis un avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Nous sommes obligés de voter cette délibération, puisque pour que le mécanisme de la communauté d'agglomération fonctionne, il faut le faire. Je continue à penser que les charges transférées sont évaluées de manière très précises et que l'établissement du budget 2011 sera difficile, puisque cet élément de fiscalité sur les entreprises, qui nous vient de la communauté, est réduit de plus de 6 millions. Nous verrons bien comment vous allez faire votre budget de l'année prochaine. Ceci complète mon observation sur les crédits de paiement.

Mme Dubost

Cela a été évalué de façon très précise et très contradictoire, comme cela est normal dans ce type d'opérations. A compter du mois de mai et grâce à l'ensemble des services,

nous avons mis en place un process directement rattaché à la direction générale qui a suivi ce dossier et je peux vous assurer que nous nous sommes battus de façon contradictoire.

M. Baguet

Nous avons fait appel au cabinet Mazars. Le préfet des Hauts-de-Seine nous avait autorisé à fusionner au 1er janvier 2010 mais nous a laissé un peu de temps pour rédiger un protocole financier, que nous avons voté dans notre assemblée, ainsi qu'à la communauté d'agglomération. Une fois que ce document financier a été voté et que nous avons travaillé avec le service et le cabinet Mazars, nous sommes arrivés à ces chiffres. Il est vrai que 6 millions d'euros représentent une grosse perte mais cela correspond à peu de choses près à nos dépenses du conservatoire. En effet, le conservatoire régional (CRR) nous coûte environ 6 millions d'euros par an. Donc en transférant ces dépenses à la communauté d'agglomération, il est normal qu'elle les garde.

Je vous rappelle d'ailleurs que j'ai encore interrogé le Ministre de la Culture à l'Assemblée Nationale au sujet du conservatoire. Comme nous sommes un conservatoire à rayonnement régional, nous avons des obligations de recrutement sur l'ensemble du territoire, alors que nous avons des subventions extrêmement faibles de l'Etat et de la région. Et sur ce point, Madame Shan, comme Madame Missoffe pourraient toutes les deux demander à Monsieur Huchon de faire un effort.

La délibération n°10 est adoptée à la majorité.

Abstention du Groupe @lternance.

11. Programme de billets de trésorerie - prorogation et autorisations pour l'année 2011 - abaissement du montant plafond du programme.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Depuis octobre 2003, la Ville dispose d'un programme de billets de trésorerie de 175 millions d'euros.

A ce jour, 8 collectivités françaises, dont 2 villes (Lyon et Boulogne-Billancourt), ont mis en place un tel programme.

Ce programme fait l'objet d'une reconduction annuelle, soumise à l'approbation du Conseil municipal. Depuis la fin de l'année 2009, la Ville est redevenue un émetteur actif sur le marché des billets de trésorerie. Il vous est donc proposé d'autoriser le maire et la délégation qu'il aura faite à son maire adjoint aux finances de continuer ce programme.

Par ailleurs, il vous est demandé de l'autoriser à abaisser le montant plafond de 175 millions à 125 millions. En effet, le plafond actuel nous paraît surdimensionné aujourd'hui car le

cumul des besoins porté par l'ensemble des instruments de financement court termes n'a que très rarement dépassé 50 millions d'euros sur l'année. Or ce plafond élevé est générateur de frais financiers. Il vous est également demandé de renouveler l'ensemble des autorisations relatives à ce budget.

Mme Vétillart, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a émis un avis positif sur cette gestion et a demandé des précisions sur sa mise en œuvre. La Ville passant des contrats au mois le mois, c'est un élément intéressant car les emprunts passés dans les lignes de trésorerie bénéficient d'un taux EONIA + 50 points de base, alors que les billets de trésorerie sont à EONIA + 3 ou 4 points de base. Les variations de l'EONIA sont neutres en ce qui concerne les économies faites par la Ville du fait de ce type de gestion.

La commission a émis un avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°11 est adoptée à la majorité.

Abstention du Groupe @lternance.

12. Autorisations budgétaires pour 2011 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Veillez m'excuser de prolonger le supplice de la méthode AP-CP mais il s'agit bien de l'objet de cette délibération.

Le vote du budget primitif pour l'exercice 2011 interviendra en mars 2011. L'exécution budgétaire du 1er trimestre sera réalisée, comme l'an passé, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables en la matière.

Pour la section de fonctionnement, le CGCT permet d'exécuter le budget dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Pour l'ensemble de ces dépenses d'équipement, il vous est proposé de mettre en œuvre un double dispositif en autorisant l'exécution des crédits de paiement (CP), jusqu'à l'adoption du BP 2011, dans la limite :

- pour les opérations d'investissement incluses dans une AP "opérations récurrentes", de 25% du montant des CP inscrits au BP 2010 auxquelles s'ajoutent les travaux planifiés en 2010 sur plusieurs années

- et pour les opérations incluses dans une AP dédiée, du montant indiqué dans l'échéancier prévisionnel pour l'exercice 2011.

Il vous est donc demandé d'autoriser le maire à mettre en place l'ensemble de ce dispositif.

Mme Vétillart, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a contesté l'article 3 car toute erreur sur l'échéancier des crédits de paiement serait bloquante. Il a été précisé qu'il s'agit d'une mauvaise compréhension du système AP-CP, permettant un suivi très performant, opération par opération, ainsi qu'il figure en annexe de la délibération.

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier a exprimé son regret que le budget de notre Ville soit voté en mars de l'année en cours et non en décembre de l'année antérieure.

La délibération n°12 est adoptée à la majorité. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

13. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2011.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues

Un document spécifique précisant l'ensemble des associations, leurs demandes, ainsi que les propositions de réponse vous a été remis. En attendant le vote du budget primitif en mars prochain, il vous est proposé d'autoriser le versement de fond correspondant dès le mois de janvier de la façon suivante :

- d'une part, pour les 27 associations dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000€, nous vous proposons de verser une première partie de subvention couvrant la période du 1er janvier au 31 mars 2011, soit un quart de la subvention annuelle ;

- d'autre part, pour les 155 autres associations bénéficiant de montants inférieurs à 23 000 €, nous vous proposons d'inscrire l'intégralité des subventions 2011.

La liste des 182 associations concernées ainsi que les subventions correspondantes, est énumérée à l'article 1. Nous y avons également ajouté 33 000 € en investissements et

100 000 € de subventions exceptionnelles pour le contrat olympique de l'ACBB.

En complément de ces subventions, il vous est demandé d'accorder pour l'organisation des fêtes de quartier un crédit à la voie des quartiers d'un montant de 8 235 €.

Enfin, il vous est demandé d'attribuer pour les établissements publics et en particulier le centre communal d'actions sociales le quart de sa subvention annuelle à hauteur de 266 250 € et pour la caisse des écoles, la totalité du montant, soit 92 000 €. L'ensemble de ces montants n'ayant pas été modifié par rapport à l'année dernière.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. La demande a été faite de pouvoir avoir accès à certains dossiers remis par les associations pour mieux les connaître et les apprécier.

Mme Vétillart, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable de la commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Nous avons passé une très bonne soirée pour examiner les subventions. Aussi, nous voterons la délibération, sauf pour deux associations : l'agence pour la vallée de la culture et Néo Festival, ce qui fait une économie de 50 000 €.

M. Tisseyre

Notre groupe votera cette délibération, sauf pour l'agence de la vallée de la culture.

La délibération n°13 est adoptée à la majorité.

Le groupe UPBB vote pour la délibération mais vote contre les subventions accordées à l'Agence pour la Vallée de la culture et Néo Festival.

Le groupe Alternance vote pour la délibération mais vote contre la subvention accordée à l'Agence pour la Vallée de la culture

14. Conventions d'objectifs entre la ville et certaines associations subventionnées - autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Une modification vous a été apportée sur table, vous aurez donc le dernier texte de la délibération. Il vous est demandé d'approuver les cinq projets de renouvellement de convention et une proposition d'avenant de prorogation relative au Centre national du Jeu Aurore, Centre l'Olivier, Bien vieillir à Boulogne-Billancourt, la Croix-Rouge Française, l'ACBB, le TCBB et le Centre culturel musulman. L'ensemble de ces conventions vous est fourni en annexe de la délibération et il vous est demandé d'autoriser le maire à signer des conventions respectives.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier a trouvé très ambitieux le plan de formation présenté par l'association Bien vieillir à Boulogne-Billancourt dans sa convention d'objectifs établie avec la Ville.

Mme Vétillart, rapporteur de la Commission des Finances :

La commission a émis un avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15. Zac Seguin - Rives de Seine - îlot v3a - acquisition de 29 logements sociaux par la SA d'HLM immobilière 3F - modification de la garantie des emprunts - autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Par une délibération du 9 juillet 2009, le conseil municipal a accordé une subvention de 145 000 euros à la SA HLM Immobilière 3F, afin de financer la réalisation d'un immeuble de 29 logements sociaux situé sur l'îlot V3a de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

En contrepartie de la subvention et de la garantie accordées, la Ville bénéficie d'un droit de réservation portant sur 15 logements.

Par délibération du 6 mai 2010, le Conseil Municipal a accordé sa garantie pour le remboursement de 5 emprunts pour un montant total de 3 775 000 €.

La SA d'HLM I3F a demandé de légèrement modifier son plan de financement, ainsi qu'il vous est présenté dans la délibération et a demandé à la Ville de bien vouloir modifier et confirmer sa garantie sur deux emprunts d'un montant total de 251 000 €.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vétillart, rapporteur de la Commission des Finances :

La commission a émis un avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une très belle opération, puisque sur 29 logements, la Ville aura 15 droits d'attribution.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16. Zac Seguin-Rives de Seine - compte rendu d'activités à la collectivité locale n°6 - année 2009 - rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - approbation - rapport des administrateurs, représentants de la ville au conseil d'administration de la SAEM Val de Seine Aménagement.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte deux chapitres. D'une part le CRACL n°6 et d'autre part le rapport des représentants, qui est plus formel.

Il convient de rappeler que ce CRACL est fondamentalement un document prévisionnel, dont nous devons nous assurer de la cohérence et de la vraisemblance des principales hypothèses. Son élaboration a été effectuée selon une méthode de travail identique à celle retenue pour les exercices précédents :

- Elaboration par la SAEM et ses conseils.
- Présentation contradictoire lors de différentes réunions à la direction générale, au maire et aux élus en charge.
- Validation des hypothèses relatives aux charges foncières par un conseil externe de la SAEM, spécialisé en opérations d'aménagements.

- Contrôle du CRACL par le commissaire aux comptes de la SAEM.

- Présentation ce jour, de ce CRACL au conseil d'administration.

Ce préalable étant effectué, il convient de souligner que ce CRACL prend en compte les évolutions du projet d'aménagement de l'île Seguin depuis le précédent (n°5), pour s'inscrire au plus près de la morphologie du projet urbain présenté par Jean Nouvel.

L'hypothèse retenue anticipe d'une part la révision générale du PLU actuellement en cours - Le bilan sera susceptible d'évoluer en fonction des choix qui seront définitivement arrêtés - et d'autre part, anticipe également certaines mises à jour contractuelles en cours avec nos principaux partenaires.

Par ailleurs, comme chaque année, lors de la mise à jour du bilan, les dépenses et les recettes ont été actualisées. La participation de la Ville à l'opération demeure strictement identique. Les tableaux relatifs au plan de trésorerie figurant en annexe vous permettent de constater que le nouveau bilan, bien que très sensiblement augmenté, sera réalisé dans le plan de financement mis en place en juillet 2009. Enfin, vous pourrez constater page 112 que les garanties de la Ville ont été diminuées très sensiblement.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme Vétillart, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe @lternance a demandé à connaître le montant de la participation réelle de la Ville. Il a par ailleurs souhaité savoir si la Ville dispose de garanties sur les 41 millions d'euros de subventions des autres collectivités. Il a été répondu que la participation de la Ville au titre de la CPA n'a pas changé. Il figure également dans le bilan ville d'autres éléments de dépenses et de recettes détaillés page 151 du CRACL. Ces éléments sont calculés de façon à ce que la SAEM ne pèse pas plus de 12 millions d'euros en trésorerie par an à la Ville. Cependant, depuis la mise en place du fonds de concours en 2009, ce montant a été ramené à 6 millions d'euros. Les subventions indiquées sont susceptibles d'être versées par le conseil général et le conseil régional, dès lors que les projets proposés remplissent les critères d'attribution.

Sauf à considérer un changement des modalités d'attribution, ces versements peuvent être considérés comme certains. La commission a émis un avis favorable, les Groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le document qui nous est présenté. Comme chaque année, il est très bien fait avec une partie historique, beaucoup de descriptions des projets en cours et un bilan financier qui est de plus en plus difficile à appréhender car nous allons arriver assez rapidement à un déficit de fonctionnement de 100 millions d'euros.

En lisant ce document, avec d'autant plus d'attention que ne siégeant pas au conseil d'administration, nous n'avons que ce document pour être informé, j'ai été consterné lorsque j'ai vu que le total du coût de l'opération passait de 633.4 millions à 847.1 millions d'une année sur l'autre. Cette augmentation de l'ordre de 210 millions est très forte et j'ai essayé d'en comprendre les raisons.

En examinant les raisons pour lesquelles nous augmentons les dépenses dans les tableaux financiers, je vois que nous augmentons très fortement celles des espaces verts (+ de 150 millions), ce qui est très bien et montre que le souci de verdifier et d'améliorer la présentation de l'ensemble est un souci que nous partageons tous. Mais, en regardant le problème des charges foncières, je me suis aperçu que, sans que le conseil municipal en soit informé ou sans que la concertation avec les associations n'ait eu lieu, vous portiez l'hypothèse de constructibilité de l'île Seguin de 175 000 m² retenus dans le PLU actuellement applicable, à 337 500 m², soit le double. Ceci est d'autant plus étonnant que dans les documents de campagne vous aviez estimé Monsieur le maire, que les 175 000 m² étaient beaucoup trop denses et vous aviez proposé de réduire ce chiffre à 110 000 m² dans votre programme électoral.

Nous passons donc de 110 000 m² à 337 000 m² et cela a deux conséquences. La première est que nous modifions complètement le projet de l'île Seguin car 337 000 m², c'est encore plus fort que ce qu'avait prévu Renault il y a dix ans, lorsque les fabrications avaient commencé à s'arrêter. Deuxièmement, l'hypothèse de récupération de charges foncières qui était de 184 millions est portée à 394 millions. Compte tenu du fait que la partie Sud de l'île est donnée au département pour un euro symbolique, jamais on ne pourra récupérer près de 400 millions d'euros sur le reste de l'île Seguin. Ce document est consternant. Et lorsque la modification du PLU se présentera à nous, je souhaite une discussion sérieuse sur ce sujet. Mais je suis très étonné de voir qu'ayant critiqué la densité de l'ensemble de l'opération, vous multipliez par trois ce que vous aviez prévu et par deux ce que j'avais prévu, en essayant d'en tirer des charges foncières supplémentaires, qui évidemment n'atteindront jamais ce chiffre, compte tenu de l'amputation faite de la cession au département.

Je pense que cette affaire est extrêmement importante et c'est la raison pour laquelle, à notre grand regret, nous votons contre ce CRACL et cette délibération qui le supporte.

Mme Vouette

Je voudrais commencer par un point positif. En effet, nous voulons signaler que ce document fort utile est toujours aussi bien fait et les données 2009 sont complétées cette année par les actions engagées en 2010, ce qui nous permet de discuter sur une situation plus proche de la réalité effective actuelle.

S'agissant des points négatifs sur le fond du projet, nous pouvons dire globalement que sur les terrains Renault, les Boulonnais ont l'impression que les choses bougent car des immeubles sortent de terre et de nouveaux Boulonnais, salariés s'installent. Mais si nous regardons de plus près, un certain nombre de points ne sera pas réglé ou de notre point de vue, sera mal traité.

Partons du préexistant de ce projet d'aménagement, c'est-à-dire, l'état des sols et le patrimoine industriel de la Ville. Concernant l'état des sols et leur remise en état, le document précise en pages 30 et 31 que tout est sous contrôle. Mais cela fait quand même plusieurs fois que nous vous interrogeons sur les conséquences éventuelles des crues dans ce secteur, sans avoir de réponses satisfaisantes. Le sous-sol restant est en effet en partie encore pollué et la zone est fortement inondable. Que se passera-t-il lors des crues d'un point de vue sanitaire, puisque les polluants seront alors brassés et que la population est censée ne pas être en contact direct avec la sous-couche des jardins ? Que se passera-t-il financièrement, puisqu'il faudra nettoyer les sous-sols et garages des immeubles qui serviront de réservoir d'eau et qu'il faudra remplacer la couche supérieure de terre dans les jardins publics et privés ? Il y aura donc aussi des problèmes au sein des copropriétés ?

Pour l'instant, je n'ai jamais eu de réponse satisfaisante à ces interrogations.

Concernant le patrimoine industriel de la Ville, comme le disait Jean Nouvel, nous sommes dans une situation post-atomique. Tout ou presque a été rasé et nous regrettons bien entendu ne pas avoir été entendus sur ce sujet. Et à part quelques effets d'annonces, le dossier de lieu de mémoire semble quand même être au point mort. Il y a quelques phrases un peu lénifiantes mais concrètement, nous ne voyons rien se monter.

Passons maintenant à la vision d'ensemble de ce projet. Depuis le départ, il faut bien admettre que ces aménagements des terrains Renault, dont l'île Seguin, ressemblent beaucoup plus à une opération pour promoteurs immobiliers, plutôt qu'à un projet visionnaire où il y aurait en plus, l'idée de développement de ville durable. En effet, il n'y a pas vraiment de programmes phares et ceux dont il a parfois été question, sont abandonnés les uns après les autres. De plus, les problèmes de financement ont abouti à des compromis fort insatisfaisants (toujours plus de bureaux, des tours, des façades d'immeubles de logements très proches et souvent trop proches les uns des autres et les besoins de la population Boulonnaise qui passent après les impératifs de compromis financiers).

En effet, si nous faisons le décompte sur les équipements publics prévus au départ, il n'y aura finalement pas de théâtre, pas de salle omnisport, pas de projets ambitieux concernant le patrimoine de la Ville, la question du collège n'est toujours pas réglée, celle des équipements sportifs a carrément été abandonnée et réduite à l'adoption d'un pis aller insuffisant qui mordra sur l'espace vert des Glacières et l'île Seguin promet d'être surtout dédiée à quelques happy few. Nous l'avons bien compris lors de la présentation.

Sur le concept de ville durable, il faut bien avouer que l'aménagement des terrains Renault a pris beaucoup de retard sur cette question dès le début. Depuis trois ans, nous communiquons beaucoup sur le sujet et essayons de réorienter les projets futurs vers des solutions plus acceptables et plus modernes mais nous voyons bien qu'en fait, la volonté politique reste limitée sur ce sujet, Monsieur le maire, alors que notre Ville aurait dû se distinguer par une ambition forte, en affichant des exigences fortes et reconnues. Je vous en ai parlé dans ma question orale des déperditions thermiques sur les toits et la réponse technique a quand même été très mitigée. En réalité, nous voyons bien que nous avons des immeubles qui ne sont pas au top que ce que nous aurions pu faire sur les terrains Renault.

Je voudrai aussi revenir sur la question des transports que nous avons légèrement abordée tout à l'heure. Les transports en commun sont quand même un point dur de ce projet d'aménagement, puisque nous allons accueillir quelques dizaines de milliers de personnes en plus (plus les salariés) sur les terrains Renault. Il faut donc bien penser aux déplacements. Aujourd'hui, nous ne voyons toujours pas d'effet tangible aux annonces faites depuis des années. Et je le répète, ce n'est pas l'éventualité, toujours reportée, d'un bus à haute qualité de service, qui peut convaincre les habitants que la municipalité prend ce problème à bras le corps. Monsieur le maire, nous parlons de ce bus et finançons des études depuis des années. Cela a même commencé lors du dernier mandat. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous ne mettons pas un bus tout simple, traversant les terrains Renault. Nous pouvons quand même commencer par cela de façon à ce qu'il y ait au moins quelque chose ! Non, aujourd'hui, il ne se passe rien !

Concernant les pistes cyclables nous avons quelques dizaines de mètres sur les terrains Renault mais nous n'avons strictement rien dans le reste de la Ville. Il n'y a pas de plan d'ensemble et il ne se passe donc rien non plus. Alors lorsque j'entends parler d'une hypothétique station du grand 8 qui arriverait peut-être en 2025, nous comprenons bien que les Boulonnais ne peuvent pas être convaincus par des perspectives à aussi long terme. En effet, personne n'est capable de dire ici, si oui ou non nous aurons une station aux alentours du trapèze en 2025.

S'agissant du positionnement politique, positionnement symbolique de notre Ville, nous répétons depuis un moment que la Ville n'a pas de soutien effectif du gouvernement. Et cela ne date pas d'hier. En effet, du temps de l'ancienne muni-

cipalité avec messieurs Fourcade et Duhamel, nous avons dû faire face à des abandons de projets, faute d'obtenir les décisions politiques nécessaires. Nous n'avons jamais été réellement soutenus par l'Etat et Monsieur Pinault en a profité pour aller s'installer à Venise. Et nous voyons bien que cette situation n'a pas changé car vous n'avez pas été suivi sur le projet de musée de l'histoire de France. De plus, nous attendons de voir ce qu'il va se passer avec le conseil général.

Je pense qu'il faut faire attention car en période de disette pour les collectivités locales, il n'est absolument pas certain que le gouvernement vienne rassurer et démarcher une Ville réputée acquise et sans risque électoral. En fait c'est bien cela votre problème aujourd'hui ! En effet, le gouvernement n'a pas intérêt spécifiquement à investir sur la ville et il ne le fait pas. Et moi, j'appelle les Boulonnais à méditer sur ce sujet car cela fait 20 ans que nous traînons le projet d'aménagement des terrains Renault et que nous n'arrivons pas à nous en sortir correctement.

Enfin, pour faire le lien avec mes propos précédents, j'aborderai le financement de cette opération. Comme vous le savez, sa soutenabilité financière nous soucie, d'autant plus que n'étant pas intégrés au conseil d'administration de la SAEM, nous ne sommes pas en mesure de vérifier en amont que des dérives préoccupantes n'apparaissent pas, puisque nous n'avons qu'un compte-rendu une fois par an. Sur une opération de cette ampleur, cela est très léger.

Et si nous regardons les documents à notre disposition, que constatons-nous ? La Ville est donc garante pour un montant de plus en plus élevé (comme Monsieur Fourcade l'a déjà rappelé) et de plus, ce montant s'ajoute en réalité à la dette de la Ville, qui elle est aussi très importante. Cela est donc plutôt inquiétant. Par ailleurs, nous voyons page 137 du document, que les coûts d'études et de frais de gestion ont été augmentés pour faire face aux nouvelles programmations de l'île Seguin. Certes, nous pouvons convenir que l'opération telle qu'elle était envisagée lors du mandat précédent, n'était non seulement pas complète sur toute l'île mais de plus, qu'elle n'était pas réaliste car elle intégrait des projets contradictoires avec ceux du gouvernement. En réalité, elle n'avait donc que très peu de chance de se faire. Il n'empêche que le retard encore pris dans l'aménagement de l'île Seguin constitue un coût pour la Ville.

Sur les autres points financiers, nous constatons également que la participation financière de la Ville augmente et que celle des autres collectivités diminue. Il n'y a pas d'encaissement de participation des constructeurs prévu en 2011 et les produits financiers chutent, ce qui n'est pas étonnant dans la situation de crise actuelle. Bref nous pouvons quand même avoir des interrogations sur la soutenabilité financière de l'ensemble.

En conclusion, certes les choses bougent quelque peu mais nous prenons beaucoup de retard, entre autre pour l'île Seguin et nous augmentons les coûts pour la Ville. De plus,

nous avons quand même une réelle déception sur le projet d'ensemble car il ne correspond pas aux demandes et aux besoins des Boulonnais actuels.

Je termine en vous demandant une fois de plus d'accepter l'opposition au conseil d'administration de la SAEM. Cela nous paraît essentiel à une bonne compréhension en amont de cette opération et aurait le mérite d'adresser aux Boulonnais un gage de transparence.

Or je suis quelque peu embêtée car il me semblait que d'habitude, nous ne votions pas le rapport du CRACL et que nous en prenions seulement acte. De ce fait, nous allons nous abstenir. En effet, même si nous ne sommes pas d'accord sur le fond, ce rapport existe bien et nous n'avons pas de raisons de voter contre. Par contre, nous nous abstiendrons sur l'ensemble de la délibération car nous sommes en désaccord avec le fond.

M. Baguet

Je vais répondre car j'ai l'impression que nous revenons sur des sujets que nous avons déjà évoqués tels que les soucis de pollution ou encore de problèmes sur le collège. J'ai au moins dû en parler cinq ou six fois ici ! La chose est réglée, il n'y aura pas de collège ! Le département a fait une étude fine des collèges sur Boulogne-Billancourt et avec celui qui vient d'être livré, nous avons une capacité d'accueil de 2 500 élèves. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore atteint les 2100 élèves. Nous avons donc une marge très importante correspondant à un collège et le département a renoncé à en construire un nouveau sur les terrains Renault. Je l'ai dit et répété ici, il n'y aura pas de collège public sur ces terrains ! J'ai même proposé au directeur diocésain de faire un collège privé et malheureusement, le diocèse n'a pas trouvé suffisamment d'argent (environ 21 millions d'euros) et a donc renoncé.

Il y aura seulement un lycée, si nous arrivons à nous mettre d'accord et je vous avais même demandé de voter la délibération qui engageait la Ville pour l'achat du terrain sous réserve d'un accord du projet pédagogique. D'autre part, j'ai rencontré Madame Zouguebhi le 2 décembre sur ce sujet : elle est en train de s'y pencher.. Elle m'a proposé une nouvelle réunion et m'a dit que cela n'allait pas pendre plus de retard - même si pour moi, nous avons déjà pris un an de retard à cause de la région -. De plus, elle m'a confirmé avoir été séduite par mon projet de classe passerelle universitaire scientifique avec Pierre et Marie Curie. J'en ai parlé ici et j'ai l'impression de me répéter. De même sur le TCSP, les études se poursuivent.

En attendant, ne dites pas qu'il n'y a rien sur la ZAC, puisque nous avons déjà modifié l'itinéraire du SUBB et que le 389 passe par le Trapèze - nous en avons d'ailleurs parlé au syndicat mixte du Val de Seine et des Coteaux, ainsi qu'à GPSO et le conseil général et la RATP, ont donné leur accord sur ce point -. Nous devons juste créer une ligne de feux au Pont-de-Sèvres pour permettre au 389 qui arrivera des quais, de pouvoir intégrer le plus rapidement possible la gare routière du Pont-de-

Sèvres qui est en plein milieu, sans avoir à faire tout le tour, ni perdre de temps.

Tous ces projets avancent, peut-être pas assez vite mais ça bouge sur le Trapèze et sur l'ensemble de la ZAC. De plus, comme moi, vous lisez les journaux et vous voyez bien les annonces d'arrivées de grandes entreprises. Au contraire, nous faisons plus de jaloux et d'envieux à l'extérieur de Boulogne-Billancourt que d'autres villes ! C'est ce qu'on me dit à l'Assemblée Nationale. Et d'après les rencontres que j'ai avec les Boulonnais, ils trouvent au contraire que tout ceci bouge bien. Il est vrai que cela pourrait bouger plus vite et que nous sommes en retard sur les commerces mais là aussi, j'ai expliqué pourquoi car il y a eu des maladroites dans la construction des immeubles et nous sommes en train de corriger le tir. Il y a également eu des maladroites dans les règlements de copropriétés provisoires mais je l'ai déjà dit plusieurs fois.

Vous parlez de l'arrêt des projets de l'Etat mais là aussi, je vous ai dit que nous n'avions pas été retenus pour le musée de l'histoire de France. Mais je ne désespère pas car le projet prévu dans les archives à l'hôtel de Soubise coûtera très cher. J'ai même saisi le ministre de la culture sur ce sujet lorsqu'il a présenté son budget à l'Assemblée nationale au mois d'octobre pour lui signaler que je reste toujours candidat car nous avons le plus beau projet et le moins cher pour l'Etat. Mais de toute façon, ce n'est pas un drame si nous ne l'avons pas, puisque dans le projet de Jean Nouvel, vous avez bien vu que c'était un élément ajouté.

J'ai donc vraiment l'impression de me répéter et que nous parlons des mêmes sujets à chaque fois. En revanche, l'élément nouveau est de savoir si ce projet est bon et s'il est à la hauteur des ambitions de Boulogne-Billancourt. La réponse est oui ! Ce projet est bon et il est vrai que par rapport à mes déclarations de campagne électorale, j'ai changé d'avis, Monsieur Fourcade. Et si je l'ai fait, c'est parce que nous avons un projet beaucoup plus ambitieux, qui correspond beaucoup plus à l'inscription dans la Vallée de la culture et je trouve qu'il est digne de l'engagement collectif du conseil général, du conseil régional, du ministère de la culture et de GPSO. Nous sommes dans une dimension différente. Je rappelle qu'avant, nous étions isolés sur ce projet et qu'aujourd'hui, nous avons des partenaires solides !

Vous parliez du coût supplémentaire pour la Ville mais il n'y en a pas ! Au contraire, nous avons diminué la participation de la Ville. En 2009, j'ai créé ce fonds de concours communautaire et le contribuable de Boulogne a vu ses impôts allégés de 65 millions d'euros sur les 130 ! J'espère quand même que cela passera dans l'opinion publique car avec vos discours respectifs, vous donnez l'impression que nous payons plus. Mais nous payons moins qu'avant et en plus, nous sommes protégés par la communauté d'agglomération. Et avec le conseil général qui garantit 30 millions de l'emprunt des 110 millions qui étaient nécessaires pour faire le lien entre le trapèze Ouest et le trapèze Est, nous savions que nous allions avoir un problème de trésorerie. Aujourd'hui, le directeur

délégué de la SAEM, qui était directeur délégué adjoint avant que je sois maire, m'a dit qu'un trou de trésorerie avait toujours été prévu et Monsieur Fourcade le sait très bien.

Il fallait donc se prémunir et c'est pour cela que nous avons ouvert cette ligne de crédit. Le conseil général est venu en garantir 30 millions, ce qui nous a permis de renégocier les prêts. Et ce matin, au conseil d'administration de la SAEM, les banquiers présents autour de la table (Dexia, Caisse des Dépôts et Caisse d'Epargne) ont reconnu que la gestion financière était parfaite, que les taux que nous avons obtenus étaient remarquables. Donc d'un côté, les professionnels nous font des compliments et de l'autre côté, vous donnez l'impression que nous ne savons pas gérer ce dossier.

Ce projet est donc ambitieux et la caractéristique majeure est qu'il s'inscrit dans la Vallée de la culture, qui sera un véritable pôle de destination. C'est un projet de dimension internationale. J'ai même donné une conférence avec Jean Nouvel au salon de l'immobilier la semaine dernière et les gens de l'organisation nous ont dit qu'ils n'avaient jamais vu la salle de conférence aussi pleine durant ces trois jours de salon. Les gens sont fascinés et je n'ai eu que des compliments. Et lorsque je disais que nous allons déplacer le centre de gravité culturel de Paris vers l'Ouest, tout le monde le reconnaît aujourd'hui et tous les ministres que je rencontre sont fascinés par le projet de l'île Seguin.

C'est donc un projet à la hauteur de Boulogne-Billancourt, de notre département et de la région. Comme il a beaucoup changé, la question que tout le monde se pose concerne effectivement la densité. Mais il y a la densité réelle et la densité relative. Je l'ai déjà répété, l'île Seguin est un talus naturel que nous n'allons pas changer. Il a été surélevé par les frères Renault après la crise de 1910 et il y a un socle au dessus. Sauf que par rapport aux autres projets, notre socle à nous est plus bas que le socle précédent et permet d'avoir des transparences entre les Coteaux de Meudon et la plaine de Boulogne-Billancourt.

A cela viennent s'ajouter cinq châteaux sur 1 km de long. Ils ne sont donc pas regroupés et donneront une impression de navire. Jean Nouvel prévoit de les faire hauts et élancés et effectivement, cela représente une grosse surface, puisque chacun d'entre eux fera entre 25 000 et 30 000 m². S'il y a cinq châteaux, cela fera donc 150 000 m². Cela paraît peut-être gros sur le papier mais étalé et séparé les uns des autres, cela ne cachera pas la transparence, puisqu'en plus le socle a été rabaissé. Il y a d'ailleurs déjà des demandes pour s'y installer et nous allons prochainement signer un protocole avec une grande entreprise du CAC 40, qui est déjà demandeuse.

Donc s'agissant des recettes foncières, je rassure Monsieur Fourcade, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Je peux vous assurer que compte tenu du nombre de personnes qui se précipitent pour venir sur l'île Seguin, je n'ai pas d'inquiétude pour atteindre le chiffre donné. Nous nous donnerons d'ailleurs rendez-vous très prochainement lorsque les signatures seront effectives.

Par ailleurs, nous avons présenté ce projet aux associations et Monsieur Mougin a même animé une réunion sur ce sujet mardi matin. Elles n'ont pas été choquées et même si le chiffre de 337 000 m² est impressionnant, présenté tel quel, cela n'est pas si dense. Et je vous rappelle que Jean Nouvel prend exemple sur l'île Saint-Louis, où là effectivement, il y a beaucoup de densité. Mais nous n'aurons pas l'impression de densité sur l'île Seguin avec ces constructions et ce socle plus bas.

Ensuite, ce projet sera d'abord soumis au PLU. Il est de plus évolutif en fonction des demandes, puisque comme je vous l'ai déjà dit, par exemple, Madona Bouglione a demandé d'agrandir son projet (de 10 000 m² à 12 000 m²). Je ne vais quand même pas la bloquer car en plus, elle compte s'associer au Cirque du Soleil ! Il y aura donc un peu plus de mètres carrés sur ce projet mais peut-être que sur d'autres, il y en aura moins. Certains projets aboutiront et d'autres pas mais. Nous ne sommes pas figés.

Enfin quel est le coût pour la Ville ? Je vous ai déjà répondu, il sera de zéro. Il a même diminué depuis 2009 entre le CRACL 2008 et celui de 2009 et n'a pas changé. L'équilibre de l'opération est conforme et ce matin, le conseil d'administration a voté à l'unanimité ce nouveau projet du CRACL. Ils sont d'ailleurs très optimistes sur les finances. Nous n'aurions pas obtenu autant de banquiers autour de la table pour nous prêter de l'argent, si l'opération était risquée financièrement. Le commissaire aux comptes a trouvé que ce dossier était très bien fait. D'ailleurs, je remercie Monsieur Fourcade et Madame Vouette pour leurs félicitations que je transmettrai à l'équipe de la SAEM concernant la présentation de ce document. Effectivement, nous l'avons complété avec les actions de 2010 de manière à ce qu'il soit le plus à jour possible.

En plus, les banquiers ont même considéré que notre estimation des recettes était quelque peu sous évaluée. En effet, j'ai pris une marge de sécurité car nous ne connaissons pas encore les coûts réels de l'aménagement de l'île Seguin. Nous avons donc plutôt pensé haut pour les dépenses et en termes de recettes, nous avons plutôt pensé bas. Je peux vous assurer que Renault, qui vient de vendre des terrains dont il restait propriétaire sur le trapèze, ne les a pas vendus au prix auquel nous vendons sur l'île Seguin. Il a même vendu deux fois plus cher. Donc nous avons de la marge devant nous, à la fois en dépenses et à la fois en recettes. Il n'y a donc pas de risques majeurs, même si les 211 millions de plus peuvent surprendre mais ils sont simplement proportionnels à ce projet ambitieux.

Nous sommes sur une base de foncier à 1 000 € du mètre carré sur l'île Seguin et sur le terrain municipal d'Edouard Vaillant, nous venons de vendre à plus de 2 000 € du mètre carré. Vous voyez donc bien que la marge est énorme.

Voilà donc les trois points sur lesquels je voulais apporter des réponses. Premièrement, c'est un projet ambitieux. Deuxièmement, la densité n'est pas un problème et l'harmoni-

nie de vie sur l'île sera garantie. En effet nous allons faire beaucoup d'espaces verts, puisque nous aurons 7,5 ha au total. Et 7,5 ha d'espaces verts sur une île de 11,5 ha, c'est tout de même un bon équilibre. Si l'on ajoute en plus les 7,5 ha sur le parc de Billancourt, cela fera 15 ha d'espaces verts nouveaux dans le secteur ! Et troisièmement, les choses bougent de façon positive.

Par ailleurs, pour répondre à Madame Vouette, je précise que chaque année, le CRACL est soumis au vote (article L 300-5 du code de l'urbanisme - Article II alinéa 3-c).

Enfin, je ne vous ai pas parlé des équipements culturels. La totalité sur laquelle nous nous sommes engagés porte sur 90 000 m² mais c'est un choix délibéré. En effet, si l'on ajoute à cela les 150 000 m² de châteaux - qui d'ailleurs peuvent être confondus -, vous avez l'explication de l'augmentation du nombre de mètres carrés.

D'autre part, s'agissant de l'équipement musical du conseil général, ce dernier compte assez peu sur la globalité de l'île (32 000 m²) et n'a pas changé par rapport à la surface de l'opération Pinault. Nous rajoutons 11 000 m² pour le conservatoire, il y a 10 000 m² pour les cinémas, 5 000 m² pour la fondation Cartier, 17 500 m² pour le portail de l'art et 12 000 m² pour le cirque Madona Bouglione. Pour le Cube, le bureau de GPSO a voté le principe de l'installation d'une annexe du Cube d'Issy-les-Moulineaux, mondialement connu. Je crois que nous ne pouvons que nous féliciter de l'installation d'une annexe de ce Cube sur l'île Seguin. D'ailleurs, un travail collectif est en train de se faire autour du numérique, entre le cirque numérique de Madona Bouglione, le portail de Natural Le Coultre et le Cube d'Issy-les-Moulineaux, ce qui nous donne un ensemble tout à fait cohérent. Nous serons donc projetés vers l'avenir et je vous le répète, nous avons vraiment un projet de dimension internationale.

Mme Vouette

Juste deux choses. D'abord, vous parlez de châteaux mais ce ne sont ni plus ni moins que des tours de bureaux. Ensuite je voulais vous demander à combien estimez-vous la population supplémentaire à venir sur les terrains Renault ?

M. Baguet

L'observatoire de la population que nous avons créé à la mairie parle d'une diminution de la taille des ménages, puisque nous sommes autour de 2,05. Je ne sais pas ce que cela donnera en termes de population mais si nous restons sur la constructibilité des logements (420 000 m², dont 170 000 m² de logements sociaux SHON), cela représente environ 350 000 m² de surface utile. Nous serons donc environ entre 15 000 et 17 000 habitants de plus. Mais nous avons une population plus jeune. Je pense que cela est dû à l'allongement de la durée des prêts et aux faibles taux des emprunts.

La délibération n°16 est adoptée à la majorité.

Abstention du Groupe @lternance et vote contre pour le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

Abstention des administrateurs de la SAEM. (M. Baguet, Mme Dubost, M. Mougin, Mme Belliard, Mme Rougnon, M. Gallant, M. Labrunye et Mme Fathallah)

17. Zac Seguin Rives de Seine - travaux d'assainissement du trapèze est - demande de subventions autorisations.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

L'opération visée ici porte sur les réseaux d'assainissement et plus particulièrement sur la réalisation des travaux permettant la gestion différenciée des eaux du trapèze Est. Le coût global des travaux est évalué à 14 millions d'euros.

Afin de financer une partie de ces travaux, il est prévu de demander le concours financier notamment du département des Hauts-de-Seine et de l'Agence de Bassin Seine Normandie. Ces éventuels concours seraient reversés à la SAEM.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18. Zac Seguin-Rives de Seine - projet de médiathèque situé sur l'îlot A3 - demande de subventions - autorisations.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il vous est rappelé que cet équipement couvre 1 900 m² de SHON et que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 5 millions d'euros. Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Bauche

Je regrette que nous ne puissions pas monter le musée du jeu de société avec toutes les pratiques qu'il apporte. Je suis tout à fait d'accord sur la nécessité de se projeter dans l'avenir avec le numérique mais le jeu de société crée un lien social absolument irremplaçable et toutes les écoles traditionnelles, privées ou publiques, ne peuvent pas donner ces possibilités d'apprentissage. Nous sommes en train de nous couper d'une ressource extraordinaire pour le bien-vivre des jeunes et des plus anciens.

M. Baguet

S'agissant du CNJ, nous en avons déjà parlé . C'est effectivement un problème de coût. Nous avoisinons les 400 000 € de subvention et avec le CNJ, nous passons à 700 000 € de fonctionnement annuel. Ici, nous avons trouvé un bon compromis, puisque la ludothèque de Boulogne-Billancourt aura des mètres carrés supplémentaires répartis sur les différents sites.

Par ailleurs, Madame Bauche, je vous signale avoir reçu des mails me reprochant d'avoir étouffé le CNJ, simplement ces personnes habitaient Montpellier ou Nancy ! Ainsi, je leur ai demandé quelle était leur contribution financière pour soulager le contribuable de la Ville, ce à quoi, je n'ai jamais eu de retour de mails !

Mme Bauche

Ce n'est pas du tout une polémique. J'ai bien compris vos arguments et je peux aussi les apprécier. Certes l'avenir n'est pas terminé car nous allons avoir 337 000 m2 sur l'île Seguin mais nous pourrions peut-être trouver un jour, un sponsor pour le centre du jeu. Pour autant, j'aimerais que l'on reprenne cette recherche pédagogique et l'exploitation de la fortune constituée avec les subventions de la Ville, du Conseil général et des subventions privées. J'aimerais que nous en reparlions et que cela ne soit pas enterré. Ce sujet n'est peut-être pas d'actualité car vous en avez décidé autrement, mais je n'aimerais pas qu'il soit abandonné.

Nous allons bien sûr voter cette délibération mais il s'agissait d'un point vraiment important car il nous manque des éléments. Nous le voyons bien dans tous les quartiers de la région Ile-de-France et d'ailleurs, nous avons des problèmes et nous pouvons faire passer énormément de choses par le jeu ou le théâtre. Et ces jeux sont très riches pour nous. Nous devrions travailler plus cette recherche et l'accompagner. Dans l'immédiat, je vous fais crédit mais j'aimerais que vous nous aidiez à aller au fond de cette affaire.

M. Baguet

Soyons tout à fait clairs. Je suis tout à fait d'accord avec vous et cela ne retire en rien le mérite et le travail de Marine Granger car la récupération de cette collection de jeux venant du monde entier est un travail de titan. Mais est-ce à la ville de Boulogne-Billancourt de porter un projet qui devrait être de dimension nationale ? Il faut donc trouver un bon compromis, ne pas interrompre l'élan des dirigeants de la ludothèque de Boulogne-Billancourt et continuer à travailler avec eux car ils ont souvent de bonnes idées.

Si par exemple, nous avons fait ce centre national du jeu, nous aurions eu un lieu unique sur Boulogne-Billancourt, car nous n'aurions pas pu avoir le CNJ dans 1 900 m2 sur le trapèze et en plus, la ludothèque dans les différents sites de la commune. Pour la vie municipale et la convivialité, je préfère que nous ayons des pôles de jeux un peu partout, plutôt que de tout concentrer. C'était un handicap à ce projet.

M. Fournier

En effet, il devait y avoir le CNJ sur le trapèze. Aujourd'hui, nous allons avoir le CNJ et une médiathèque. Ceci me semble important car c'est l'intérêt général qui prime et les nouveaux arrivants Boulonnais auront ainsi accès à un établissement culturel unique. J'ai visité ce site et il comporte des surfaces d'exposition, qui sans doute, pourront accueillir cette collection. Nous ne pouvons que nous en féliciter, tout en rappelant que le CNJ augmentera ses surfaces grâce à ce nouveau site.

La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.

19. Zac Seguin-Rives de Seine - ensemble pastoral catholique - autorisation donnée au maire pour signer l'avenant au protocole.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt, par ses délibérations en date du 12 juillet 2006 et du 15 novembre 2007 a défini les principes d'implantation d'un ensemble pastoral catholique sur le lot B4 de la ZAC Seguin Rives de Seine.

Cet ensemble prévoit la réalisation d'un équipement de 1 047 m2 SHON. Un premier contrat a été signé en décembre 2007.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer un avenant, visant à prolonger la durée du protocole signé par la Ville, l'association diocésaine de Nanterre et la SAEM. Il vise également à actualiser le calendrier de réalisation de l'ensemble pastorale catholique et à actualiser légèrement les surfaces du programme général.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20. Zac Seguin-Rives de Seine - régime de participation des constructeurs aux infrastructures et équipements du quartier du pont de Sèvres - autorisation donnée au maire pour signer la convention.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il vous est rappelé que dans le cadre de la réalisation de la ZAC, certains terrains ne sont pas cédés directement par l'aménageur et lorsque le cas se présente, il est conclu une convention de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC.

Vous avez eu connaissance du projet de rénovation des tours de bureaux sur le quartier du Pont de Sèvres et une participation a déjà été fixée pour un montant de 66 € du mètre carré. Il vous est donc proposé d'autoriser la maire à signer le nouveau permis de construire qui sera déposé à la fin de l'année, pour une restructuration moins lourde des façades mais qui respectera des ambitions environnementales plus élevées.

Il vous est également proposé de définir les participations, dans les mêmes conditions que celles des premières tours, pour un montant de 66 € du mètre carré, pour une surface de 5 527 m²

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est fait confirmer l'implication de General Electric dans le projet. Les deux tours sont désormais quasi-vides, seules demeurent encore British Telecom et la Macif, propriétaires de quelques mètres carrés. Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.

21. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2010.

Monsieur Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Lors du conseil municipal du 11 juin 2009, vous avez délibéré sur le principe du soutien financier aux jeunes athlètes licenciés au sein des clubs sportifs boulonnais.

Lors de sa première séance du 26 novembre 2009, la commission d'attribution des "bourses aux jeunes sportifs de haut niveau", créée à cette occasion, avait permis de récompenser 15 sportifs âgés de 14 à 25 ans, issus de 7 disciplines différentes (aviron, badminton, boxe française, escrime, judo, karaté et natation).

Fort de cette expérience, ce dispositif a été reconduit dès le premier semestre 2010 et le 3 juin dernier, la commission d'attribution a proposé de récompenser 17 sportifs, issus de 6 disciplines différentes (badminton, canoë kayak, karaté, judo, natation et tennis de table).

Néanmoins, afin de permettre à certains sportifs qui se sont notamment illustrés lors de la période estivale, a été organisée une deuxième session annuelle clôturant la saison sportive 2009/2010.

La Ville a reçu, dans les délais prescrits, 18 dossiers de candidatures et la commission d'attribution s'est réunie le 10 novembre dernier. Elle a retenu 17 dossiers.

Il vous est donc proposé d'approuver le choix du jury, qui permettra à 17 sportifs de haut niveau de bénéficier d'une bourse individuelle essentielle à la réalisation de leurs projets, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 9 300 €.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité. A une question sur les disciplines sportives ouvrant droit aux bourses pour les sportifs de haut niveau, il a été répondu que tous les sportifs de haut niveau étaient concernés, quel que soit le sport pratiqué. La plus forte représentation de certains est une conséquence directe de la qualité de l'école de formation du club ou de la section ACBB.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.

22. Délégation de service public relative à l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales -

prolongation de délai - autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°1 correspondant.

- Monsieur Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Par délibération du 30 janvier 2003, nous avons approuvé le choix du délégataire chargé de l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales, et autorisé le Maire à signer avec un groupement constitué de la société Vert Marine, mandataire et des sociétés Dalkia et Baudin-Chateaufort, une convention d'une durée de huit ans.

Cette délégation de service public s'achèvera le 28 février 2011.

C'est la raison pour laquelle, lors de notre séance du 10 décembre 2009, nous avons approuvé le maintien de l'exploitation de ces équipements en délégation de service public et autorisé le maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

Cependant, comme j'ai eu l'occasion de vous en informer à plusieurs reprises, de graves désordres affectent l'étanchéité de la piscine notamment dans les zones vestiaires et douches, et nécessitent pour leur résolution, que d'importants travaux soient réalisés.

En conséquence, un nouveau délégataire de service public retenu pour débiter son exploitation au 1^{er} mars 2011, devrait d'ores et déjà envisager une perte d'exploitation pendant la phase de travaux de la piscine, freinant d'autant sa capacité à assurer une gestion équilibrée voire bénéficiaire des équipements.

De plus, les conditions pour mettre en œuvre une consultation sereine ne paraissent pas réunies tant que ne seront pas arrêtés certains paramètres notamment la durée des travaux et leur date de démarrage.

C'est pourquoi il paraît judicieux de prolonger l'exploitation des équipements avec l'actuel délégataire pour un an couvrant ainsi l'essentiel de la période des travaux.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer un avenant n°1, prolongeant d'une année l'actuelle convention de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier ayant eu des retours assez critiques des prestations d'apprentissage de Vert Marine, il souhaiterait connaître le mode d'évaluation de ce délégataire mis en œuvre.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fusina

Je ne reprendrai pas l'historique de ce dossier car je me suis exprimé longuement lors du dernier conseil municipal. De plus, dans la tribune de l'opposition, il y a un excellent article dans le dernier BBI. J'invite donc tous les Boulonnais à le lire attentivement.

J'en profite par ailleurs pour faire référence au dernier BBI, où l'on trouve une publicité très intéressante disant : « Piscine-patinoire, Boulogne-Billancourt : votre piscine sans interruption toute l'année ! ». Je ne sais pas de quelle année il est question. Est-ce l'année 2010 ?

M. Baguet

Vous avez de l'humour Monsieur Fusina !

M. Fusina

S'il s'agit de l'année 2011, je crois que Vert Marine devrait revoir sa publicité !

M. Baguet

Cela veut certainement dire qu'ils ont confiance dans la rapidité des travaux !

La délibération n°22 est adoptée à la majorité.

Abstention du groupe @lternance.

23. Zac Seguin-Rives de Seine - plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt - modification simplifiée de l'îlot AA - approbation.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Pour ma part, j'aurai donc deux modifications simplifiées et un avenant.

La première modification simplifiée concerne l'îlot AA, situé en bord de Seine et le long du parc de Billancourt, dont l'aspect urbain tel qu'il est prévu par le PLU actuel, ne correspond pas à sa morphologie. Aussi, il vous est proposé de modifier la morphologie de cet îlot en augmentant les hauteurs donnant sur la rue et en dé-densifiant le cœur d'îlot, de sorte que les futures constructions soient plus en harmonie avec la forme de l'îlot et son environnement.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable, le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

M. Fourcade

Je trouve que les hauteurs qui ont été calibrées dans l'ensemble de la ZAC Seguin sont suffisantes et le fait de les augmenter de 20 % me paraît tout à fait regrettable du point de vue de la densification et de la population. Nous votons donc contre cette délibération.

M. Mougin : Il s'agit juste d'adopter la forme des constructions à la forme de l'îlot lui-même. Mais nous restons à SHON et à constructibilité constante.

M. Fourcade

Vous continuez à augmenter les hauteurs et je suis contre.

M. Baguet

Je ne comprends pas car en plus, c'est quelque chose qui a été approuvé par la commission de concertation de toutes les associations d'environnement. Ce sont elles-mêmes qui ont proposé que dans le cadre de la continuité du front bâti et du parc, nous réalisions un dégradé. Nous descendons ainsi de R + 12 à R + 5, pour arriver petit à petit le long du fleuve au lieu d'avoir ce front bâti continu. Tout le monde a trouvé cela très intéressant car cela permet de dé-densifier le cœur d'îlot et de plus, il est rare d'obtenir un vote unanime de toutes les associations d'environnement sur ce type de projet.

La délibération n°23 est adoptée à la majorité.

Vote contre du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Abstention du Groupe @lternance..

24. Plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt - modification simplifiée pour la réduction de l'emprise de l'emplacement réservé n°2 instauré au titre de l'article I 123-1 8° du code de l'urbanisme pour l'élargissement de voirie - approbation.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il s'agit également d'une modification simplifiée de notre PLU. Cette fois-ci cela concerne l'immeuble LMT, lequel est « grevé » d'une emprise d'emplacement réservé au bénéfice du conseil général, qui à termes, désire faire passer une piste cyclable à cet endroit. Or d'une part, l'existence de cet emplacement réservé empêche la délivrance de toute autorisation d'urbanisme pour faire les moindres travaux dans cet immeuble et d'autre part, il n'a pas de justification, puisqu'il est pro-

tégé par notre PLU.

En conséquence, nous avons demandé au conseil général de bien vouloir supprimer cet emplacement réservé, ce qui a récemment été fait. Cela nous permet donc de modifier notre PLU en conséquence de cette suppression et de délivrer au propriétaire de cet immeuble, des autorisations de travaux ainsi que des permis de construire, pour les modifications qu'il souhaite y apporter.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.

25. Musée Paul-Belmondo - avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre - autorisations.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cet avenant est justifié par le fait que la masse globale des travaux du musée Paul-Belmondo a été singulièrement augmentée, en conséquence de quoi, les honoraires de la maîtrise d'œuvre étant calculés par rapport à la masse des travaux, augmentent. Cependant, la mauvaise prévision du montant global des travaux, étant pour partie la responsabilité de l'équipe de maîtrise d'œuvre, une pénalité de l'ordre de 35 000 € HT s'applique à cette augmentation et vient en déduction du montant supplémentaire d'honoraires.

Aussi, le montant de marché de maîtrise d'œuvre passe de 364 226 € HT à 479 195 € HT et le coût global de l'opération passe de 6 003 611 € HT, le tout restant dans l'enveloppe du programme fixée initialement à 7 580 000 € TTC.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître la fréquentation du musée depuis son inauguration. Avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Sur la fréquentation du musée Paul-Belmondo, nous arri-

vons aujourd'hui à un total de 13 000 entrées, ce qui est très significatif. La première semaine d'ouverture, lors des journées du patrimoine, nous avons eu 3 754 visiteurs. Ensuite nous avons une moyenne d'environ 1 000 entrées par semaine. Sur les week-ends, la fréquentation est bien sûr plus forte, notamment le premier dimanche du mois, gratuit pour tous les musées de France. En tous cas, 13 000 visiteurs en huit semaines, c'est assez exceptionnel !

Mme Vouette

Nous nous abstenons sur cette délibération car c'est encore un projet qui dérive financièrement.

M. Baguet

Monsieur Mougin vient de vous expliquer que nous restons dans l'enveloppe ! Nous ne déparons pas ! Nous avons sous-estimé ce projet et la Ville a demandé des modifications. L'architecte a donc pris en compte les demandes du commanditaire.

M. Fourcade

Je pense qu'il serait opportun que vous demandiez à la commission des affaires culturelles à l'Assemblée Nationale, ainsi qu'au Sénat, de venir visiter le musée, de manière à améliorer le rayonnement de la Ville. En effet, nous pourrions organiser une visite des parlementaires intéressés, ce qui je pense, serait utile.

M. Baguet

C'est fait Monsieur Fourcade. J'ai déjà demandé à la présidente d'organiser un petit déjeuner et je recevrai mes collègues des affaires culturelles en février. Mais il faut aussi faire la même chose avec la commission des affaires culturelles au Sénat car plus nous faisons connaître le musée et mieux c'est.

Télérama, qui généralement est assez avare de compliments, nous a fait une critique de très haute tenue sur le musée, il y a trois semaines.

La délibération n°25 est adoptée à la majorité.

Abstention du Groupe @lternance.

26. Adoption du règlement d'assainissement - autorisation.

Monsieur Guillaume Gardillou, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Je vous rappelle que l'assainissement à Boulogne-Billancourt est une compétence communautaire pour GPSO et est déléguée en gestion de ses réseaux au conseil général

des Hauts-de-Seine. Cependant, son transfert n'entraîne pas l'autorité de police allant avec, puisque cette dernière est toujours gérée par le maire.

Ce règlement vous est expliqué dans les détails et je vous invite à le lire.

Au-delà de ce fond, cela nous permet d'être éligibles à un certain nombre de subventions, ce qui est beaucoup plus intéressant, comme par exemple la délibération n°17 sur la ZAC Seguin. Aussi, je vous propose d'adopter ce règlement d'assainissement, qui bien sûr a été écrit et réalisé en lien étroit avec la réglementation nationale et celle de GPSO pour les autres communes.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. Baguet

Pardon pour la coquille car nous avons fait un copier-coller avec les délibérations de GPSO. Ce réseau est donc bien géré par le conseil général et non pas par une entreprise privée.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.

27. Musées municipaux - convention de dépôt avec le fsef - donations - approbation et autorisation.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, Rapporteur

Mes chers collègues,

Les musées de la Ville sont toujours dans la même dynamique de développement, qui constitue notamment à enrichir leurs collections, via des donations et autres dépôts.

Aussi, le premier point de cette délibération concerne une convention de dépôt avec la Fondation Santé des Etudiants de France avec un extraordinaire ensemble de décors peints.

Le second propose des donations. Ainsi :

- Madame Geneviève Appert- Sarrabezolles souhaite faire don des œuvres suivantes lesquelles de son père le sculpteur Carlo Sarrabezolles.

- Monsieur Diego Martinez souhaite faire don d'une huile sur toile de son père le peintre Antoine Martinez.

- Monsieur Jean-François Rauzier souhaite faire don d'une de ses hyperphotos, suite au succès de l'exposition « Autre Monde » et de notre nouvel espace 2030.

Il vous est demandé donc d'autoriser le maire à accepter ces donations et désigner cette convention.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des

Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.

28. Musées municipaux - convention de mécénat avec neuflize - autorisation.

Madame Isaure de Beauval, Conseillère municipale déléguée, rapporteur

Mes chers collègues,

La banque Neuflize a souhaité soutenir l'exposition qui présente l'œuvre de Marcel Gromaire au musée des années 30. Afin de soutenir cette belle initiative, la banque Neuflize OBC mécène des arts, a décidé de faire un don de 10 000 €.

Il vous est donc demandé d'autoriser le maire à signer cette convention de mécénat.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Lorber, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fusina

Simplement, lorsqu'une manifestation culturelle ou un vernissage sont organisés, je pense qu'il serait bien de ne pas oublier le conseil municipal.

M. Baguet

En général, nous y veillons et je demande systématiquement à ce que vous soyez invités à toutes les manifestations. C'est normal.

Vous parlez des cartons d'invitation ?!

M. Fusina

Tout à fait.

M. Baguet

Effectivement, vous avez raison et nous allons le signaler à la communication.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.

Avant de lever la séance, je tenais à vous dire que je procéderai demain ou lundi au plus tard, au changement de délégation car j'avais demandé que cela soit fait tous les deux ans.

Ainsi :

- Madame Belliard sera responsable des espaces publics, de la propreté du stationnement, des marchés publics et de la commission d'appel d'offres.

- Madame Bruneau sera chargée de l'environnement et des transports.

- Monsieur Mougin sera chargé de l'urbanisme, du patrimoine municipal et du logement.

- Monsieur Gardillou sera chargé des affaires générales et de l'état civil.

- Madame Bouée sera chargée de la famille, de l'espace accueil famille et de la carte B+B.

- Madame Godin sera chargée du quartier n°3 et des ressources humaines.

- Madame Fathallah sera chargée du jumelage, des fêtes et des cérémonies.

- Monsieur Sebbag sera chargé du quartier n°4 et des affaires sociales.

- Monsieur Tellini sera chargé de la sécurité et de la sécurité routière.

- Madame Lorber sera chargée des PME-PMI et de la formation du personnel communal.

- Monsieur Labrunye sera chargé du patrimoine municipal.

Nous allons donc rebattre les cartes et je tenais à remercier les adjoints et les conseillers, pour le travail effectué jusqu'à ce jour dans leur délégation. Je pense que nous avons encore de belles perspectives de développement et de service, surtout en direction de la population de Boulogne-Billancourt car nous avons été élus pour cela.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année car nous n'aurons pas l'occasion de nous revoir. Il n'y aura pas de cérémonie de vœux et nous ferons des cartes de vœux électroniques car cela ne pollue pas et coûte beaucoup moins cher.

Nous nous retrouverons dans les différents vœux organisés par le conseil général et Monsieur le préfet, ainsi que dans le débat public du 10 janvier 2011.

La séance est levée à 22h56.